



# Rapport d'Activité 2022





# Rapport d'Activité 2022



# Sommaire

- 1 ÉDITO
- 2 AXE 1  
Renforcer le rôle du CNOSF
- 14 AXE 2  
Se mobiliser pour un plan de relance
- 18 AXE 3  
Accompagner les transformations
- 26 AXE 4  
Agir pour les grandes causes nationales
- 36 AXE 5  
Participer à la réussite de Paris 2024 et à son héritage
- 44 AXE 6  
Faire rayonner le sport à l'international
- 52 Conférence des conciliateurs
- 55 Rapport de gestion



## 2022 aura été l'année du déploiement du projet politique

### Édito

Si 2021 a marqué l'arrivée d'une nouvelle équipe politique à la tête du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), 2022 aura été l'année du déploiement du projet politique.

Un projet au service des fédérations, des territoires et des athlètes, qui associe plus, qui met en lumière les initiatives et qui apporte des services à nos membres. Un projet qui renforce la voix du mouvement sportif pour peser toujours davantage et renforce les collaborations avec tous les acteurs du sport. Un projet qui place le sport au cœur de la performance sociale et des enjeux sociétaux avec la création d'une direction en charge des grandes causes nationales et de nombreux élus missionnés sur ces questions majeures pour le sport français. Un projet pour faire rayonner la France du sport à l'international et se préparer dès à présent à accueillir le monde et les acteurs internationaux du sport en 2024. Un projet qui entend aussi mieux armer les fédérations dans les mutations qu'elles vivent afin de les accompagner dans leur transformation, économique, sociale et environnementale. Enfin, un projet dans lequel le CNOSF prend toute sa part à la réussite des Jeux et de son héritage.

C'est un projet commun mais surtout porté collectivement au quotidien par les élus, coprésidents et membres des commissions, que je tiens à

remercier chaleureusement, tout comme les équipes du CNOSF, elles aussi, pleinement mobilisées au service de la réussite de cette ambition.

L'année 2022 a également été une grande année sportive.

Dans un contexte parfois encore perturbé par la situation sanitaire, le CNOSF a mené 5 délégations sur presque tous les continents. Que ce soit aux Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022, à Vuokatti pour le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne (FOJE) d'hiver, à Oran pour les Jeux Méditerranéens, à Banská Bystrica pour le FOJE d'été, ou à Birmingham pour les Jeux Mondiaux, nos 679 athlètes ont su faire briller la France en décrochant pas moins de 165 médailles. À de très nombreuses reprises, la *Marseillaise* a retenti. Les Françaises et les Français ont vibré au rythme des victoires et des retournements de situations.

2022 a aussi été une année d'élections pour notre pays avec les élections présidentielle et législatives. En apportant sa contribution aux débats et en organisant à la Maison du sport français le « Grand Oral Sport » avec huit têtes de réseaux du monde du sport, le CNOSF a affirmé son rôle de porte-voix des intérêts du sport auprès des pouvoirs publics. C'est dans cet état d'esprit que nous avons également participé au séminaire de clarification de la gouvernance du sport organisé en juillet, avec

la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi qu'aux ateliers thématiques qui ont suivi.

2022 a également permis de poser les fondations de la réussite de 2024. Les Jeux sont là, devant nous et le CNOSF prendra toute sa part à leur réussite. Par la gestion opérationnelle optimale de la délégation française qui comptera près de deux fois plus de membres que lors des Jeux Olympiques de Tokyo 2020. Par la célébration populaire de tous les sports et de nos athlètes au Club France de La Villette qui accueillera plus de 700 000 visiteurs sur la durée des Jeux. Par la réussite de l'héritage pour faire des Jeux le catalyseur de la transformation profonde et durable du sport dans notre société.

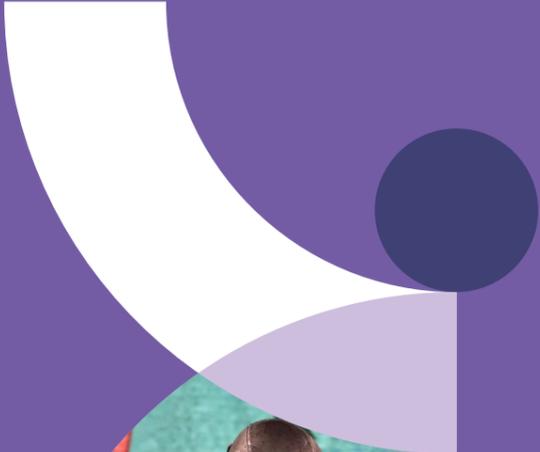
Le CNOSF est en ordre de marche, avec des élus engagés, des équipes opérationnelles en place et des partenaires mobilisés à ses côtés. Le rapport d'activité que vous avez entre les mains démontre cette force collective et unie au service des fédérations membres du CNOSF et du sport français.

Je vous en souhaite une bonne lecture !



**Brigitte HENRIQUES**

Présidente du Comité national olympique et sportif français



# Axe 1

## Renforcer le rôle du CNOSF



**Brigitte HENRIQUES**  
Présidente



**Didier SEMINET**  
Secrétaire général et co-président de la commission des territoires



**Astrid GUYART**  
Secrétaire générale et co-présidente de la commission des territoires



**James BLATEAU**  
Vice-président en charge du Service aux membres



**Gilles ERB**  
Conseiller marketing, nouveaux pratiquants et territoires



**Évelyne CIRIEGI**  
Représentante des CROS



**Philippe MANASSERO**  
Représentant des CDOS



**Sylvie LE MAUX**  
Co-présidente du Club France des Parlementaires



**Charles FERREIRA**  
Co-président du Club France des Parlementaires



**Emmanuelle BONNET OULALDJ**  
Co-présidente de l'observatoire du sport fédéral



**Boris DARLET**  
Co-président de l'Observatoire du sport fédéral



**Prune ROCIPON**  
Co-présidente de la commission juridique, administrative et des structures



**Jacques BETTENFELD**  
Co-président de la commission juridique, administrative et des structures

# Renforcer le rôle du CNOSF



## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Dans la continuité de la formalisation de sa contribution à l'élection présidentielle « Le sport, un projet pour la France », le CNOSF a organisé le 17 mars 2022, avec le Comité Paralympique et Sportif Français, le COSMOS, l'Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel, l'Union Sport & Cycle, le MEDEF, Sporsora et l'ANDES, le « Grand Oral Sport » de l'élection présidentielle.

À deux ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et alors que les Français étaient appelés à élire le Président de la République qui serait le président des Jeux de retour en France, il était essentiel que les enjeux du sport soient mis en lumière. Ainsi, durant une matinée riche en débats, des candidats à l'élection présidentielle ont pu présenter leurs propositions devant plus de 300 acteurs du sport présents à la Maison du sport français et en direct sur Sport en France.

## DÉMARCHE GOUVERNANCE DU SPORT

Le 18 juillet 2022, était organisé à l'INSEP et à l'initiative de la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et de la présidente du CNOSF, un séminaire visant à améliorer la gouvernance du sport. Durant cette journée, le CNOSF, avec les acteurs de la gouvernance du sport, ont travaillé à clarifier les rôles de chacun afin de mieux se coordonner. Durant le séminaire, les agendas et actions ont été partagés en pleine complémentarité et une feuille de route commune a été actée avec notamment l'organisation, chaque mois, d'un atelier « Impulsion politique et coordination stratégique (IPCS) » qui permet, sur les thématiques majeures du sport, de coordonner les actions de chaque partie prenante. Après quatre ateliers organisés au dernier semestre 2022, les premiers résultats sont là. Des synergies renforcées, une interministérialité affirmée pour donner toute sa place au sport dans les enjeux sociétaux, et surtout un écosystème en ordre de bataille pour relever les défis sur lesquels il est attendu : sobriété énergétique, insertion, bénévolat, reconversion des athlètes...

## DES RENCONTRES INSTITUTIONNELLES AVEC LES DÉCIDEURS SPORTIFS ET POLITIQUES, POUR QUE LE CNOSF SOIT FORCE DE PROPOSITIONS

En parallèle des échanges réguliers avec la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, des rencontres ont également été organisées avec d'autres ministres concernées par le sport comme Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la Jeunesse et à l'Engagement, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ou encore Élisabeth Moreno, ministre déléguée chargée de l'Égalité femmes-hommes, la Diversité et l'Égalité des chances au sein du précédent gouvernement. Fin mars, le Président de la République a reçu à l'Élysée la Présidente du CNOSF accompagnée de la délégation française des Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022.

Le CNOSF a également renforcé ses liens avec des partenaires majeurs de l'écosystème du sport au travers de rencontres avec notamment les présidents de l'ANDES ou encore de la Fondation du Sport Français ou par le biais de contrats de coopération avec le COSMOS, l'Agence du service civique ou encore le MEDEF. Avec l'appui du cabinet, des liens très réguliers existent avec les différents représentants de l'État et des acteurs du sport français, et en premier lieu l'Agence nationale du Sport et son président Michel Cadot, afin de renforcer la place du CNOSF dans son écosystème et de porter la voix du mouvement sportif.



## TEXTES LÉGISLATIFS ET RELATIONS PARLEMENTAIRES

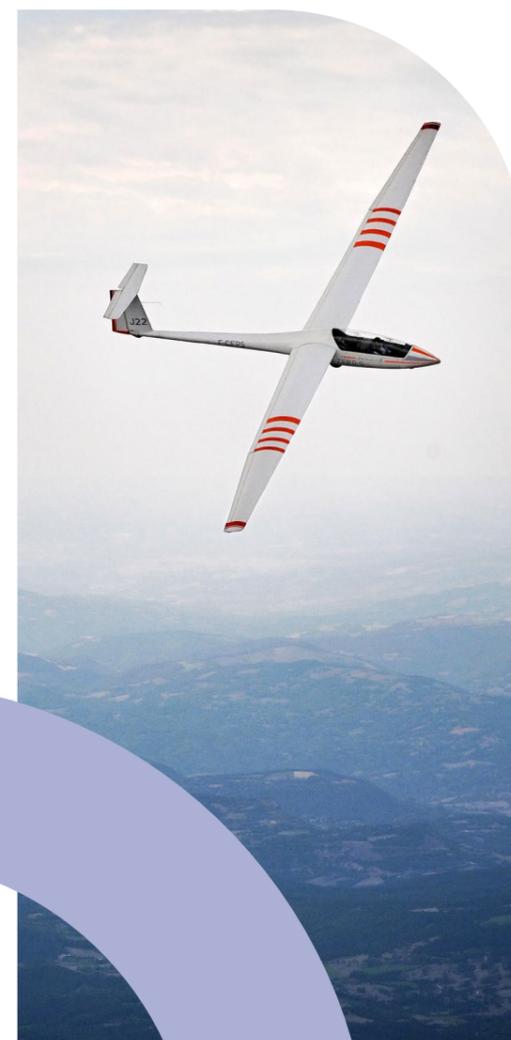
Le premier trimestre 2022 a été marqué par l'adoption, le 2 mars, de la loi visant à démocratiser le sport en France. Durant la navette parlementaire et les différentes lectures au Sénat et à l'Assemblée nationale, le CNOSF a défendu 25 propositions issues d'un groupe de travail dédié dont près de 70 % ont été adoptées par les parlementaires.

Par ailleurs, le CNOSF et sa Présidente sont intervenus lors de nombreuses auditions et missions d'information (sport en entreprise, sport et territoires, préparation de l'héritage des Jeux, projet de loi de finances pour 2023) tout au long d'une année marquée, en raison des élections législatives, par une suspension des travaux parlementaires de mars à juillet.

### CLUB FRANCE DES PARLEMENTAIRES

Le Club France des Parlementaires, créé en 2021 et co-présidé par Charles Ferreira, président de la Fédération française de danse et Sylvie Le Maux, directrice générale de la Fédération française d'escrime, a structuré en 2022 son programme d'actions avec pour objectif de sensibiliser députés et sénateurs aux enjeux du mouvement sportif.

Le début d'une nouvelle législature à l'Assemblée nationale a permis de porter l'existence du Club à la connaissance des 577 députés. Plus de 150 parlementaires ont déjà exprimé le souhait de le rejoindre.



## INSTANCES

22

réunions du bureau  
exécutif élargi

6

réunions du conseil  
d'administration

2

assemblées  
générales

Conformément aux règles régissant sa vie statutaire, le CNOSF a réuni tout au long de l'année 2022 ses différentes instances dirigeantes. Sous l'impulsion de la présidence et du secrétariat général, un process opérationnel, coordonné par le cabinet, a été mis en place afin de cadrer l'organisation et d'assurer un meilleur suivi en aval des différentes réunions.

Cette nouvelle organisation s'est notamment traduite par un accompagnement renforcé des élus, avec des supports de présentation en séance plus approfondis et, surtout,

depuis décembre 2022, la diffusion en amont des conseils d'administration d'un dossier administrateurs, permettant de balayer de manière complète et transparente les différents sujets. De manière opérationnelle, a également été mis en place un outil de suivi de l'ensemble des résolutions, demandes et questions soulevées durant les instances afin que les équipes du CNOSF puissent y apporter des réponses plus efficacement.

En janvier 2022, des réunions à destination des fédérations olympiques, non-olympiques, affinitaires et scolaires, ont

notamment permis de prendre le pouls du mouvement sportif sur les différents sujets d'actualité (crise sanitaire, Pass'Sport, proposition de loi visant à démocratiser le sport en France, délégations...). La rentrée du mouvement sportif du 1<sup>er</sup> septembre 2022 a, quant à elle, été l'occasion de faire un point sur l'avancement des différents projets portés par les élus du bureau exécutif et les équipes du CNOSF et de lancer ensemble la nouvelle saison.

## GOUVERNANCE COLLÉGIALE

En octobre 2022, à la suite de la révocation du Secrétaire général, le conseil d'administration du CNOSF a désigné sur proposition de la Présidente, Astrid Guyart comme nouvelle Secrétaire générale. Dans la continuité de cette nomination et durant la période de repos de quelques semaines de la Présidente, une gouvernance opérationnelle temporaire s'est mise en place avec un quatuor d'élus (Astrid Guyart, Michel Callot, Jean-Pierre Siutat et Sébastien Poirier) en soutien des actions de représentation de la Présidente. Aussi, d'autres élus et membres ont été associés à cette démarche. Cédric Gosse, président de la Fédération française de triathlon est devenu président suppléant de la Commission olympique, et Gilles Erb, membre du bureau exécutif élargi, s'est vu attribuer la fonction de conseiller en charge des territoires.

Lors de la réunion des 109 fédérations et membres associés du CNOSF le 8 décembre, la Présidente, accompagnée de ces quatre élus, a présenté le fonctionnement de cette gouvernance collégiale au service du projet politique et la poursuite des nombreux projets portés par les équipes.



## FONDS DE SOLIDARITÉ UKRAINE

L'année 2022 a été marquée par le retour de la guerre aux portes de l'Europe, en Ukraine, en pleine trêve olympique. Cette tragédie a mis en avant la solidarité du mouvement sportif mondial à l'initiative du CIO. En France également, les fédérations se sont mobilisées et il était tout aussi important pour le CNOSF de soutenir cet élan.

Piloté par Didier Seminet, un fonds de solidarité de 100 000 euros a été débloqué en urgence. De l'accueil de l'équipe ukrainienne féminine de handball pour les qualifications du championnat européen à la prise en charge de l'équipe de paracanoë dans un Pôle France, le fonds de solidarité a apporté un soutien financier aux actions lancées par 14 fédérations.

100 000

euros pour un fonds de solidarité débloqué en urgence  
en soutien aux athlètes ukrainiens

Le fonds de solidarité  
Ukraine a apporté un soutien  
financier aux actions initiées  
par 14 fédérations.

# Service aux membres et territoires

## 633

actions des CROS, CDOS et CTOS, après instruction des services, ont été financées entièrement ou pour partie dans le cadre de la campagne ANS/PSF 2022

## 150

Le Séminaire des Territoires, après une parenthèse sanitaire de deux ans, s'est tenu à la Maison du sport français et a rassemblé plus de 150 personnes, élus et salariés, les 27 et 28 octobre 2022

## 16

Plans Olympiques et Sportifs Territoriaux (déclinaison de la feuille de route nationale sur les territoires)

## 4

réunions de la commission des territoires se sont tenues

### SERVICE AUX TERRITOIRES

L'année 2022 a été marquée par la restructuration du service aux territoires avec l'arrivée d'une nouvelle équipe qui a permis de relancer une nouvelle dynamique d'animation du réseau des organes déconcentrés du CNOSF. Les relations de proximité se sont renforcées avec les CROS, CDOS et CTOS, au travers d'une écoute régulière des problématiques locales et d'une concertation dans le déploiement des actions avec l'ensemble des acteurs, notamment les équipes Engagement de Paris 2024 et du CPSF.

Afin de valoriser le travail des acteurs sportifs sur le terrain dans le cadre de la mobilisation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Tournée des territoires du CNOSF a été lancée. Trois étapes se sont déroulées entre septembre et décembre, respectivement à La-Roche-sur-Foron (74), Besançon (25) et Nantes (44).

### COMMISSION DES TERRITOIRES

La commission est restée active tout au long de l'année en se réunissant quatre fois dont une en présentiel au CNOSF.

Au-delà du traitement des dossiers courants, de nombreux sujets ont été débattus et partagés tels que la finalisation des Plans Olympiques et Sportifs Territoriaux, la mobilisation des territoires dans le cadre de Paris 2024 (activation du label Terre de jeux, rôle des CROS, CDOS et CTOS dans le cadre du relais de la flamme...), le lancement du nouveau dispositif Guid'Asso et ses enjeux, le traitement de la campagne de subventions de l'Agence nationale du Sport aux titres des Plans Sportifs Fédéraux...

La mise en place d'un groupe de travail dédié a d'ailleurs été actée en décembre, dont la mission est d'aboutir courant 2023 à une proposition de nouveau mode de répartition de l'enveloppe ANS, plus équitable, plus transparent, avec un process d'instruction partagé avec les territoires.

### LES MARDIS DES PRÉSIDENTS

En septembre, les Mardis des Présidents, rendez-vous mensuels de débats et d'échanges entre les présidents des structures membres du CNOSF ont été lancés. Sur un temps dédié d'1h15 se déroulant en visioconférence tous les premiers mardis du mois, les présidents ont ainsi pu échanger sur des sujets divers, tels que les modifications statutaires des fédérations dans le cadre de l'application de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, les aides ANS dans le cadre des projets sportifs fédéraux ou encore la transition énergétique.



### LE GUICHET UNIQUE

Les membres et le réseau déconcentré du CNOSF disposent depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022 d'une ligne téléphonique (01 40 78 28 20) et d'une adresse mail (GuichetUnique@cnosf.org) dédiées pour répondre plus efficacement aux sollicitations du mouvement sportif.

Au-delà des sollicitations directes des collaborateurs, le Service aux membres et territoires a répondu à plus de 150 sollicitations remontées via le guichet unique sur le deuxième semestre 2022.

### LA CONSULTATION DES FÉDÉRATIONS

En s'appuyant sur une méthode de consultation, le CNOSF a consulté plusieurs fois ses membres dans l'année, dans le cadre de la contribution du CNOSF pour l'élection présidentielle 2022 d'une part, et de la sobriété énergétique d'autre part.



### « C'EST TROP BON DE FAIRE DU SPORT EN CLUB ! »

2<sup>e</sup> édition de la campagne de communication du CNOSF « C'est trop bon de faire du sport en club ! » : relancée en septembre 2022 afin de soutenir la rentrée sportive dans les clubs fédérés, elle a été déployée sous la forme d'annonces presse dans différents médias ainsi que de séries sur les réseaux sociaux @FranceOlympique. Dans sa dimension digitale, cette campagne a également été mise à disposition des fédérations et des CROS, CDOS et CTOS, en version générique et personnalisable.

## ACCOMPAGNEMENT À LA PROFESSIONNALISATION

### LE CRDLA SPORT

Le Centre de Ressources Dispositif Local d'Accompagnement Sport (CRDLA) appuie les structures membres et les chargés de mission DLA dans leur rôle d'accompagnement des structures sportives. Cette année a été plus particulièrement marquée par l'organisation, en octobre, d'un séminaire qui a rassemblé une centaine de participants à la Maison du sport français. Cet événement a permis d'accélérer la mise en relation des acteurs de l'accompagnement et ceux du mouvement sportif, de présenter les dispositifs d'accompagnement mobilisables dans le champ du sport, et enfin d'inscrire le dispositif DLA comme solution aux problématiques de structuration et de développement des associations sportives.



### FORMATION

L'ensemble des actions mises en place par les différents services du CNOSF ayant vocation à accompagner la montée en compétences des acteurs du mouvement sportif ont été recensées dans un catalogue des événements de sensibilisation, information et de formation qui a été diffusé à l'ensemble des membres et des CROS, CDOS et CTOS. Également accessible depuis le site internet franceolympique.org, ce catalogue proposé par le CNOSF est actualisé tout au long de l'année.

L'année écoulée a également permis d'engager la digitalisation de l'offre de formation du CNOSF au travers de la contribution à l'héritage de l'Académie 2024, plateforme de formation en ligne développée par Paris 2024. Une utilisation de celle-ci par le CNOSF est envisagée dès le premier semestre 2023.

### CHIFFRES CLÉS

# 118

demandes d'appui (en augmentation de 10%) réalisées par le CRDLA Sport en 2022

# 47

actions de type webinaire, séminaire, atelier durant l'année

# 17

formations proposées, notamment autour des financements européens et de la professionnalisation des organismes de formations des structures sportives

# 40%

des demandes d'appui portent sur les modèles socio-économiques des structures associatives

# +2 500

participants réunis en 2022 durant ces temps de formation

# 125

stagiaires (salariés ou bénévoles) issus des fédérations membres, ainsi que des CROS, CDOS et CTOS

# 86%

taux de satisfaction moyen exprimé par les stagiaires



L'année 2022 a été riche en réalisations et concrétisations de projets, avec notamment la création d'un observatoire du sport fédéral, la mise en place d'un guichet unique, la conception d'un catalogue dédié aux événements d'information, de sensibilisation et de formation.

De même, le lancement du « **Mardis des Présidents** », rendez-vous mensuel dédié aux partages d'expériences et débats autour de problématiques des fédérations ou de sujets d'actualité, illustre pleinement notre souhait de nouer des relations de proximité avec tous les membres afin de leur offrir un meilleur accompagnement au quotidien.



**James BLATEAU**

Vice-président en charge du Service aux membres



## LE SPORT, FACTEUR DE CITOYENNETÉ

Le CNOSF a souhaité, dans son apport à l'héritage des Jeux de Paris 2024, repositionner une ambition forte autour des sujets d'engagement associatif et citoyen.

### Service civique

La signature d'une convention avec l'Agence du service civique a permis de renforcer les collaborations autour de ce dispositif. Celles-ci comprennent entre autres le déploiement :

- d'une offre d'intermédiation à destination du mouvement sportif national et international, permettant aux structures, qui ne pourraient le faire en leur nom, d'accueillir des services civiques ;
- de formations spécifiques pour les CROS, CDOS et CTOS et les membres du CNOSF, permettant de soutenir leur montée en compétences en la matière et de les accompagner dans le développement de leur stratégie service civique.

# 7 500

volontaires « Génération 2024 » en mission en 2022, dont 56% des missions proposées par des fédérations sportives et leurs ligues, comités et clubs, et 23% proposées par les CDOS, CROS et CTOS

## ZOOM SUR...

### SERVICE JURIDIQUE

En 2022, le service juridique a :

- piloté et participé à l'organisation de l'assemblée générale du CNOSF du 23 mai 2022 ;
- poursuivi l'accompagnement juridique des fédérations et des services du CNOSF (plus de 600 demandes enregistrées dont 70 contrats rédigés, 8 webinaires organisés, 8 infographies et fiches publiés) ;
- apporté un appui juridique sur les événements sous l'égide du CIO ;
- poursuivi l'accompagnement juridique de la délégation française notamment lors des Jeux Olympiques de Pékin 2022 ;
- sensibilisé et accompagné les fédérations et organes déconcentrés sur l'utilisation des propriétés olympiques et contribué à la défense des marques du CNOSF gérées par Paris 2024.



### Service National Universel

Une deuxième démarche a été engagée autour du Service National Universel (SNU), dispositif participant à développer la culture de l'engagement des 15-17 ans.

Le CNOSF accompagne le déploiement du SNU qui est une opportunité pour le mouvement sportif de s'adresser aux jeunes et de leur proposer une première mission d'engagement au sein d'un club, d'un comité ou d'une ligue.

# 2<sup>e</sup>

Le sport est la 2<sup>e</sup> thématique la plus plébiscitée par les jeunes pour réaliser leur « mission d'intérêt général »

## ACCÉLÉRER LES PARCOURS D'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Le CNOSF a présenté auprès du fonds de dotation « Impact 2024 » le programme « Dirigeants de demain » qui vise à susciter et soutenir des trajectoires d'engagement associatif parmi les 16-35 ans, en les accompagnant à chaque étape de leur parcours.

Lauréat en novembre, ce programme du CNOSF souhaite accompagner la prise de fonction bénévole des jeunes au sein des clubs, des ligues, des comités et des fédérations.

Des regroupements et des ressources pédagogiques seront créés et adressés spécifiquement aux 16-35 ans visés par ce programme. Il démarrera par une phase nationale en 2023, puis sera déployé dans les territoires à l'horizon 2024.



### COMMISSION JURIDIQUE

La commission a organisé plus de huit webinaires et temps d'échanges afin d'apporter un accompagnement juridique constant aux membres du CNOSF, notamment dans le cadre de la « loi sport » du 2 mars 2022.

Elle a rendu un avis sur différents projets de textes ministériels ainsi que sur les demandes de délivrance et de renouvellement de la délégation (campagne sports d'hiver 2023-2026).

Enfin, elle a également examiné les demandes d'affiliation au CNOSF.

### L'OBSERVATOIRE DU SPORT FÉDÉRAL

Depuis sa création, l'Observatoire du sport fédéral a déjà permis de capitaliser de nombreuses données publiques ou issues de questionnaires et études propres au CNOSF afin de réaliser un catalogue de portraits de fédérations. Ce volet quantitatif a été complété par la publication de 2 veilles de l'Observatoire du CNOSF et 38 études recensées en 2022.

### COMMISSION DÉDIÉE À L'OBSERVATOIRE DU SPORT FÉDÉRAL

Le CNOSF a mis en place en 2022 la première commission dédiée à l'Observatoire du sport fédéral. Ce dernier a pour objectif de recueillir, centraliser et analyser les données des fédérations afin de défendre des positions chiffrées et documentées au nom du mouvement sportif.

La commission de l'Observatoire du sport fédéral, co-présidée par Emmanuelle Bonnet-Oulaldj et Boris Darlet, s'est réunie deux fois au cours de l'année.



# Axe 2

## Se mobiliser pour un plan de relance



**Christian DULLIN**  
Vice-président en charge du Plan de relance, de l'éthique et du dopage



**James BLATEAU**  
Vice-président en charge du Service aux membres



# Se mobiliser pour un plan de relance

L'année 2022 a été celle de la poursuite de nos efforts pour soutenir les fédérations et les clubs dans la sortie progressive de la crise sanitaire qui a ébranlé la société à partir de mars 2020. Nous le savions, la mobilisation des premiers mois ne devait pas s'essouffler afin que la reprise de la pratique dans nos clubs s'inscrive dans la durée et que le mouvement sportif retrouve de la sérénité. Côté fédérations, le fonds de compensation et le fonds de solidarité équipementier ont été deux solides outils de soutien à leurs activités. Nous avons appliqué les clés de répartition et les modalités de gestion les plus à même de faire ressortir la plus-value de la mutualisation et de la solidarité. Côté pratiquants, le CNOSF s'est engagé auprès du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pour que le Pass'Sport connaisse une deuxième édition pérenne dans son financement et soit simplifiée dans son utilisation. Ce dispositif de soutien aux familles sera de nouveau ouvert entre juin et décembre 2023, et le CNOSF sera attentif à l'accompagnement des clubs qui en font un succès grandissant.



**Christian DULLIN**

Vice-président en charge du Plan de relance, de l'éthique et du dopage



## FONDS DE COMPENSATION

Dans le cadre du plan de relance à la suite de la pandémie de Covid-19, un premier fonds de compensation de 10 millions d'euros avait permis en 2021 de soutenir les fédérations les plus impactées par la baisse du nombre de licences. Le fonds a été reconduit en 2022 afin d'accompagner les acteurs dans la durée. Alors que 8 millions d'euros avaient été fléchés sur ce fonds en 2022, le CNOSF a obtenu l'abondement de 2 millions supplémentaires issus du reliquat du Pass'Sport, permettant d'assurer la stabilité des crédits pour cette deuxième année.

## FONDS DE SOLIDARITÉ EQUIPEMENTIER

Le fonds de solidarité équipementier du CNOSF, doté de 600 000 euros, permet aux fédérations olympiques de s'équiper gratuitement en tenues de représentation, hors événements olympiques. 12 fédérations en ont bénéficié en 2022. 2 560 dotations ont ainsi pu être distribuées, représentant 24 600 pièces. 87 % des demandes des fédérations ont été couvertes. Le fonds de solidarité équipementier est reconduit en 2023, avec des évolutions en matière d'offre de produits, apportées par les équipes du CNOSF et du Coq Sportif en réponse aux besoins exprimés par les fédérations.

**PASS SPORT**

**1 226 901**

bénéficiaires du Pass'Sport dans plus de 57 000 clubs, dont :

**600 000**

étudiants boursiers en 2022

## PASS'SPORT

De septembre à décembre 2022, la 2<sup>nd</sup>e édition du Pass'Sport a permis à plus d'1,2 million de personnes de bénéficier de 50 euros pour financer une inscription dans une association sportive. L'ouverture du dispositif aux étudiants boursiers, souhaitée par le CNOSF, a permis d'élargir le public éligible et de constituer un véritable levier de développement de la pratique sportive pour cette cible, parfois en rupture. Le CNOSF poursuivra en 2023 son travail d'accompagnement des fédérations et de coopération avec le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques afin d'accélérer la simplification du dispositif et d'agir en faveur d'une augmentation du nombre de bénéficiaires.



# Axe 3

## Accompagner les transformations



**Sébastien POIRIER**

Vice-président en charge de la Transformation économique



**Éric TANGUY**

Vice-président en charge de Sport en France et de l'innovation



**Gilles ERB**

Conseiller marketing, nouveaux pratiquants et territoires



**Jean ZOUNGRANA**

Vice-président en charge du Mieux vivre ensemble dans le cadre des grandes causes nationales



**Anne-Chantal PIGELET-GRÉVY**

Co-présidente du Club France des entreprises



**Christian VANDENBERGHE**

Co-président du Club France des entreprises



# Accompagner les transformations

Après avoir pris le pouls du mouvement sportif via une étude sur les modèles économiques des fédérations, laquelle a confirmé que la transformation économique était engagée par nos membres, nous nous sommes mobilisés pour les accompagner autour de cette thématique au travers de plusieurs formats (veille, ateliers et temps d'échanges). L'objectif étant d'améliorer le partage de savoir-faire, d'expériences innovantes et la mutualisation de solutions.



Sébastien POIRIER

Vice-président  
en charge de la  
transformation  
économique



## ACCOMPAGNEMENT DES FÉDÉRATIONS

100 fédérations ont participé aux premiers temps d'échanges et d'informations du dispositif d'accompagnement de la transformation économique en décembre 2022. Les premières thématiques abordées : sponsoring, mécénat sportif et équipements.

# 79%

des entités font de la transformation de leur modèle économique un projet à court ou moyen terme

# 41%

des fédérations ne considèrent pas le revenu lié à la licence comme le pilier d'un modèle d'avenir

## ÉTUDE SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES FÉDÉRATIONS

L'année 2022 aura été marquée par la réalisation et la restitution de l'étude « État des lieux et diagnostic des modèles économiques des fédérations » (réalisée en collaboration avec le cabinet PwC). Cette étude vient confirmer le souhait des fédérations d'explorer de nouveaux modèles économiques et leur volonté de travailler avec d'autres fédérations sur l'évolution de ces modèles (78 % des répondants). 82 % estiment d'ailleurs avoir besoin d'un appui du CNOSF pour traiter leurs enjeux stratégiques.

## « MA PETITE SPONSO », APPLICATION DE CASHBACK SOLIDAIRE DU MOUVEMENT SPORTIF

Avec pour objectif de la rendre opérationnelle début 2023, les équipes du CNOSF ont travaillé tout au long de l'année au développement de cette application afin d'offrir une source de financement exclusivement disponible aux clubs fédérés via le cashback. Une manière innovante de permettre aux entreprises et à leurs clients de gagner à soutenir le sport amateur. Cette solution, parfaitement adaptée aux besoins du mouvement sportif, renforce la capacité du CNOSF et des fédérations à fournir des services innovants aux clubs et aux licenciés, et promet d'avoir un véritable impact économique à l'échelle des territoires.



## SPORT EN FRANCE

Créée par le CNOSF en partenariat avec l'ensemble des fédérations sportives françaises et Media365, la chaîne Sport en France permet la découverte de toutes les disciplines sportives grâce à des contenus experts, inspirants et librement diffusables.

### Chiffres clés depuis 2019

#### INVESTISSEMENTS

**1,3** million

d'euros consacré par le CNOSF à la production de contenus

(800k€ + 500k€ à l'ANS qui servent de subventions aux fédérations via le fonds d'aide à la production audiovisuelle de l'ANS)

#### PLAN MEDIA

**4,5** millions

par an par le groupe Reworld Media en valorisation média

pour promouvoir les programmes Sport en France à travers plus de 80 marques du groupe

#### HEURES DE DIRECT

**+1 500**

heures de direct depuis la création de la chaîne

**102**

fédérations

ont déjà collaboré avec Sport en France, soit 94 % des membres du CNOSF

**+90**

projets

Sport en France soutenus par l'ANS

**60K**

de téléchargements

de l'application mobile depuis sa création en mai 2021

**500K**

d'impressions sur Twitter

le nombre total de vues des tweets sur le compte de Sport en France, durant 28 jours en moyenne

### Chiffres clés 2022

**+13** millions

de téléspectateurs uniques sur la chaîne en 2022 (+22 % fin 2022 VS fin 2021)

**50%**

Seul média sportif en France à diffuser **50 % de sport féminin** dans sa grille de programmes

**99**

compétitions diffusées en 2022 (hors championnats)

**1,6** million

de vues sur YouTube en 2022

**16**

productions soutenues financièrement par Sport en France

## PROGRAMME MARKETING CONJOINT AVEC PARIS 2024

Dans le cadre du programme marketing conjoint existant depuis 2019 entre Paris 2024 et le CNOSF, les partenaires olympiques et paralympiques sont toujours plus nombreux à accompagner le mouvement sportif dans son ensemble. Ils mettent en place, chacun dans leur secteur d'activité, des offres préférentielles et innovantes au service du mouvement sportif : assurance (Allianz), acteur bancaire (Groupe BPCE), équipements (Le Coq Sportif), électronique grand public (Panasonic), énergie (EDF), mobilité (Toyota), communication (Orange) ou encore informatique (Cisco).

Les partenaires, tournés vers 2024 et mobilisés par le CNOSF et le CPSF depuis l'automne 2022 autour du projet du Club France 2024, ont confirmé massivement leur intérêt et permettront d'enrichir, grâce à leurs activations, la célébration de l'Équipe de France et l'expérience des supporters.

Enfin, grâce à un accompagnement par le cabinet PwC, une première phase exploratoire de l'élaboration de l'offre partenariale 2025-2028 a pu être réalisée et sera poursuivie en 2023.





### ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LIEUX DE PRATIQUE

- Le CNOSF accompagne les fédérations pour un dialogue avec les collectivités et les maîtres d'œuvre dans le cadre des constructions et rénovations d'équipements sportifs.
- Le CNOSF concourt au déploiement des politiques de financements d'équipements sportifs de l'Agence nationale du Sport (ANS) et porte le plaidoyer des fédérations sur les besoins en matière d'équipements sportifs.
- Le CNOSF s'est rapproché des constructeurs et des entreprises du secteur sport pour anticiper les évolutions conjoncturelles et structurelles du marché de la construction d'équipements sportifs.
- Le CNOSF siège au sein des commissions ministérielles relatives à la sécurité des enceintes sportives, aux règlements techniques fédéraux, aux normes d'application volontaire dans le secteur du sport.
- Le CNOSF, en lien avec l'ANS, a contribué à la diffusion du « plan 5 000 équipements de proximité » et aux explications des critères auprès des fédérations au moyen de visioconférences et de réunions en présentiel. Le CNOSF a également participé aux comités de programmation de l'ANS au cours desquels le programme a été exposé. À ce titre, il a pu être utilement rappelé que le dispositif ne concernait pas toutes les fédérations et que les enjeux des fédérations avaient un spectre plus large que celui des équipements de proximité.



### RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) SPORTIVES

En 2022, le CNOSF a poursuivi ses projets écoresponsables et a renforcé son accompagnement du mouvement sportif sur les enjeux environnementaux. Engagées pour une transition écologique du sport, les fédérations ont contribué au plan de sobriété énergétique impulsé par l'État.

#### TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022

- Promotion et déploiement du label « Développement durable, le sport s'engage »
- Animation de la plateforme RSO et renforcement du réseau de référents développement durable / RSO dans les fédérations et CDOS, CROS et CTOS
- Développement d'un outil d'évaluation des émissions carbone des événements sportifs « Coach Climat Événements » avec Paris 2024 et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Participation au projet de révision de la norme ISO 20121, relative aux événements écoresponsables, piloté par Paris 2024 et l'AFNOR
- Participation à la rédaction du plan de sobriété énergétique du sport
- Travail sur la RSO interne (réalisation d'un audit énergétique du bâtiment du CNOSF, poursuite du tri des déchets)



#### LES PERSPECTIVES PHARES POUR 2023

01

Participation au projet européen « Climate Action Officer » du bureau des Comités Olympiques Européens (COE)

02

Mise en ligne de l'outil d'évaluation des émissions « Coach Climat Événements »

03

Contribution du mouvement sportif au plan eau et aux travaux d'adaptation de la pratique au changement climatique

#### CHIFFRES CLÉS

1 000

utilisateurs réguliers de la plateforme RSO du CNOSF en 2022

1 270

comptes créés sur la plateforme RSO, soit une augmentation de 100 % en seulement un an

51

événements sportifs nationaux et internationaux labellisés « Développement durable, le sport s'engage » en 2022



# Axe 4

## Agir pour les grandes causes nationales



**Jean ZOUNGRANA**

Vice-président en charge du Mieux vivre ensemble dans le cadre des grandes causes nationales et co-président de la commission de lutte contre les violences sexuelles et discriminations



**Véronique MOREIRA**

Vice-présidente en charge de l'Éducation et co-présidente de la commission Conseil des Jeunes



**Marie-Françoise POTEREAU**

Vice-présidente en charge de Paris 2024, de la Mixité et co-présidente du Club Mixité



**Betty CHARLIER**

Vice-présidente en charge de la Santé et du Sport pour Tous et co-présidente de la commission médicale



**Christian DULLIN**

Vice-président en charge du Plan de relance, de l'éthique et du dopage



**James BLATEAU**

Vice-président en charge du Service aux membres



**Sarah OURAHMOUNE**

Conseillère politique de la ville



**Nadir ALLOUACHE**

Conseiller



**Catherine MOYON DE BAECQUE**

Co-présidente de la commission de lutte contre les violences sexuelles et discriminations



**Guy KOLLER**

Co-président de la commission Conseil des Jeunes



**Joël DHUMEZ**

Co-président du Club Mixité



**Jehan LECOCQ**

Co-président de la commission médicale



**Carole MAITRE**

Co-présidente de la commission médicale



# Agir pour les grandes causes nationales

L'année 2022 a été l'occasion de poursuivre l'accompagnement de nos fédérations dans des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, le développement durable ou la lutte contre les violences et déviances du sport avec le Pôle des grandes causes nationales. En relevant ces défis sociaux et environnementaux, le mouvement sportif démontre toute son utilité sociale en contribuant à l'épanouissement de nos concitoyens dans un cadre bienveillant et protecteur.



**JEAN ZOUNGRANA**

Vice-président en charge du Mieux vivre ensemble dans le cadre des grandes causes nationales



## ÉDUCATION ET JEUNESSE

Le plan d'action « éducation » du CNOSF agit en faveur de la jeunesse, pour accroître sa pratique physique, en créant davantage de passerelles entre l'école et le club. Un fil rouge qui a guidé les actions en 2022, notamment dans les dispositifs du Pass'Sport ou des 2h de sport en plus au collège.

### LE CONSEIL DES JEUNES

La commission Conseil des Jeunes a travaillé sur la mise en place d'un groupe de 28 jeunes, représentant l'ensemble des territoires, qui a pour objectif de faire émerger des propositions innovantes d'évolution du mouvement sportif en faveur de la jeunesse. Le Conseil des Jeunes a été lancé le 23 juin 2022, à Paris. Ce premier rassemblement a permis d'en définir les grands axes de travail.

**4** groupes de travail thématiques : éducation, engagement, mixité et sport santé/prévention

**28** membres de 15 à 21 ans, représentant l'ensemble des territoires, licenciés ou non, composent un Conseil des Jeunes paritaire

### LES CLASSES OLYMPIQUES 2021-2022

**+16 000**

élèves en classes olympiques

**90%**

des enseignants estiment que leurs élèves sont particulièrement investis dans le projet

**+70%**

des enseignants constatent une évolution positive du comportement de leurs élèves grâce au projet

L'éducation aux valeurs olympiques et à l'activité physique est un axe fort de développement du mouvement sportif. Le CNOSF a entrepris un travail spécifique en faveur de la pratique sportive des étudiants, levier important d'accroissement de l'activité physique en général. Dans cette optique, des relations partenariales ont été développées avec les acteurs de l'enseignement supérieur (ANOF, France Universités, Conférence des Grandes Écoles).

Dans une logique de continuité et d'héritage des Jeux de 2024, le CNOSF a accompagné la mise en place de la Semaine Olympique et Paralympique, axe important de développement du sport et de l'Olympisme dans les établissements scolaires. Enfin, le CNOSF poursuit la diffusion d'outils pédagogiques sur l'Olympisme, le développement des Classes Olympiques et la mise en place de la Journée Olympique.

### LA SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

**+1 000**

événements organisés en France à destination des scolaires

**140 700**

élèves mobilisés

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET LES DISCRIMINATIONS

En 2022, le CNOSF a poursuivi son engagement pour un sport sans violence et sans discrimination, afin d'offrir un terrain d'épanouissement pour toutes et tous. Sur ces sujets fondamentaux, le mouvement sportif poursuit les efforts engagés depuis plusieurs années auprès d'acteurs associatifs et publics.

### COMMISSION LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET LES DISCRIMINATIONS

Pour sa première année d'activité, la commission lutte contre les violences sexuelles et les discriminations dans le sport, mise en place par le CNOSF en collaboration avec les services de l'État et les associations, a diligenté un état des lieux sur la réalité des violences sexuelles. Réalisée par le cabinet Mouvens, l'étude porte en priorité sur les 109 fédérations membres, avec la volonté de mieux caractériser les faits, de répertorier les bonnes pratiques, mais également d'identifier les freins et de dégager des pistes pour accompagner les fédérations CROS, CDOS et CTOS. Des formations ont également eu lieu pour aider les référents lutte contre les violences sexuelles des fédérations à prendre en charge les affaires particulièrement difficiles à traiter.



## TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022

- État des lieux, diligenté par le CNOSF et opéré par le cabinet Mouvens, de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport
- Accompagnement des fédérations : formation des référents lutte contre les violences sexuelles des fédérations, information des membres des commissions disciplinaires
- Organisation du colloque « Pour une pratique sportive inclusive » sur la lutte contre les LGBTphobies
- Collaboration avec le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pour la mise à jour des outils de prévention à disposition des acteurs sportifs et notamment le contrôle d'honorabilité
- Contribution au plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026)
- Intégration du CNOSF au plan européen de lutte contre les discours de haine dans le sport mené par le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et piloté par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

## PERSPECTIVES PHARES POUR 2023

### 01

Sensibilisation aux enjeux de la lutte contre les violences auprès des responsables des délégations sous la responsabilité du CNOSF

### 02

Organisation des 1<sup>res</sup> Assises internationales de lutte contre les violences sexuelles dans le sport et déploiement de la feuille de route et des priorités de la commission, dont la préparation de temps forts à l'occasion du Club France

### 03

Renforcement de l'accompagnement des fédérations au travers des sessions de formation et d'information

### 04

Soutien aux associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes au travers du lancement d'un appel à projets

### 05

Mise en œuvre d'engagements contre l'homophobie et la transphobie

## ACCOMPAGNEMENT DU MOUVEMENT SPORTIF VERS LA PARITÉ DANS LES INSTANCES EN 2024

L'année 2022 marque le lancement du « Club des 300 femmes dirigeantes ». Cet accompagnement à la prise de fonctions dirigeantes a été plébiscité par 470 candidates.

Cet engouement témoigne de la nécessité d'accompagner la prise de responsabilité dans nos futures gouvernances, tant du côté des participantes que des institutions fédérales, et affirme cette volonté de transformation nécessaire du modèle de gouvernance.

150 femmes sont accompagnées pour cette première promotion par le CNOSF qui propose également du contenu pédagogique aux lauréates non retenues, afin d'accompagner au mieux le mouvement sportif à la parité dans les instances en 2024.



## COMMISSION MIXITÉ

La Commission mixité du CNOSF, autrement appelée Club Mixité, est composée de dix membres qui représentent, de façon paritaire, le mouvement sportif. Au vu de la grande transversalité des enjeux traversés par le sujet de la mixité, la commission a fait émerger quatre groupes de travail : « mixité des métiers », « pratiques sportives », « communication et marketing » et « dirigeantes ».

Le Club mixité s'est réuni à quatre reprises en distanciel pendant l'année 2022 sous la coprésidence de Marie-Françoise Potereau et Joël Dhumez, avec en fil rouge le déploiement du programme ambitieux du Club des 300 femmes dirigeantes. En 2023, la commission poursuivra son travail, notamment dans la sélection et l'accompagnement de 150 nouvelles lauréates du Club des 300.

Un travail collaboratif sur l'enjeu de la féminisation des métiers s'organise également autour de la concertation avec différents réseaux féminins d'entreprise, l'INSEP, et des fédérations volontaires pour envisager des pistes d'actions.

**club des 300**  
PROGRAMME MIXITÉ DU CNOSF

## TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022

- Organisation de la 1<sup>re</sup> édition du colloque « En route pour la mixité en 2024 »
- Lancement du Club des 300 femmes dirigeantes
- Travaux de la Commission mixité et accueil de la Commission pour l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion des Comités Olympiques Européens (COE)

## PERSPECTIVES PHARES POUR 2023

### 01

Club des 300 : clôture de la première promotion et lancement de la seconde

### 02

Organisation du colloque « En route pour la mixité en 2024 : les métiers du sport » à la Maison du sport français

### 03

Organisation de webinaires du Club mixité à destination de toutes les candidates au Club des 300

## SPORT-SANTÉ

En 2022, le CNOSF a poursuivi son engagement en faveur de la santé publique, au travers de l'accompagnement des stratégies sport-santé des fédérations et des CDOS, CROS et CTOS, ainsi que de la représentation du mouvement sportif auprès des acteurs du domaine de la santé.

### TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022

- Validation de 4 nouveaux protocoles fédéraux de sport-santé : Fédération française handisport, Fédération française de bowling et de sport de quilles, Fédération française de rugby à XIII, et Fédération française de surf
- 19<sup>e</sup> Conférence médicale interfédérale (14 septembre 2022 ; 180 participants) autour de 3 thématiques : médicaments et matériel médical en compétition ; sport adapté et cancer ; évolution des dispositions liées au certificat d'absence de contre-indication au sport (CACI)
- Soutien au développement d'un outil de formation sur la rééducation périnéale en partenariat avec la CAHN du CNOSF et l'INSEP

## SENTEZ-VOUS SPORT

L'année 2022 marquait la 13<sup>e</sup> édition de la rentrée sportive « Sentez-Vous Sport » et la 8<sup>e</sup> Semaine européenne du sport. Ces événements, gratuits et ouverts à tous, ont permis de promouvoir l'activité physique et sportive.

Lancée en 2019, la collaboration avec l'Administration pénitentiaire a été reconduite. Une cinquantaine d'actions ont ainsi été menées au sein d'établissements pénitentiaires.

En clôture de la rentrée sportive, le Village Sentez-Vous Sport, au parc de La Villette,

# 4 352

événements labellisés  
Sentez-Vous Sport en 2022

# 54

opérations en établissements  
pénitentiaires

## COMMISSION MÉDICALE

Grâce au travail de sa commission médicale et de son comité Médicosport-Santé, le CNOSF a notamment mis en place la formation « Prescription des activités physiques et sportives », déjà plébiscitée par 200 médecins en 2022. Cette dynamique offre de nouvelles perspectives : la mise à jour du Médicosport-Santé, dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives, avec l'intégration de quatre nouvelles fédérations ou encore la promotion de contenus de sensibilisation auprès des athlètes.

### PERSPECTIVES PHARES POUR 2023

# 01

Publication de la 5<sup>e</sup> édition du Médicosport-Santé

# 02

Soutien et diffusion d'actions de santé publique dans la perspective des Jeux

# 03

Organisation de la 20<sup>e</sup> Conférence médicale interfédérale sur le handicap mental

a vu 7 000 Franciliens s'initier à plus de 30 activités sportives proposées par les fédérations et prendre part à de nombreux cours collectifs.

Enfin, la 9<sup>e</sup> édition des Trophées Sentez-Vous Sport, temps fort du sport en entreprise, a été diffusée sur Sport en France le 19 décembre 2022. Le jury a récompensé les actions favorisant la pratique en milieu professionnel ou l'embauche de sportifs de haut niveau. 6 projets ont été primés dans 4 catégories avec, pour nouveauté, les « Collectivités territoriales ».

# 4 000

opérations spécialisées mises en place  
par des fédérations

# 24

événements sur les journées  
du sport en entreprise



## INSERTION

L'année 2022 a permis au CNOSF d'approfondir les sujets d'insertion par le sport, dont l'objectif premier est de permettre l'accès à la pratique sportive aux publics qui en sont éloignés. Le CNOSF va développer des partenariats et proposer un accompagnement et des outils permettant au mouvement sportif de renforcer les projets à destination de ces publics et ainsi affirmer le rôle social du sport.

Convaincu de l'utilité sociale du sport, le CNOSF a profité de l'année 2022 pour identifier les axes prioritaires à mettre en place en matière d'insertion par le sport, dans l'objectif d'adresser des dispositifs adaptés aux publics éloignés de la pratique sportive. L'analyse des bonnes pratiques existantes a permis au CNOSF de définir sa feuille de route. En ce sens, l'année 2022 a permis de renforcer les relations avec l'Administration pénitentiaire pour développer le sport en milieu carcéral. La signature d'une convention-cadre est prévue en 2023.

Le CNOSF souhaite également améliorer la lisibilité pour les fédérations et clubs en lançant un cycle d'ateliers « Sport/Société : pour un sport inclusif ! ». Une boîte à outils viendra compléter cet accompagnement des membres dans la réalisation de projets à vocation sociale.

## SPORT POUR TOUS

L'année 2022 acte la signature d'une convention entre le CNOSF et le Secours populaire, dont l'un des objectifs est de « sensibiliser le public le plus large possible à la pratique d'une activité physique et/ou sportive ».

Dans ce cadre, deux événements ont été organisés, sensibilisant 300 enfants et accompagnateurs du Secours populaire : l'un en juin à l'occasion de la Journée Olympique, l'autre en décembre durant un Noël sportif au stade Charléty.



## ÉTHIQUE ET LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Le CNOSF s'engage résolument en faveur d'un sport propre, respectueux pour la santé de ses pratiquants, mais aussi conforme aux principes éthiques. À ce titre, grâce aux partenaires experts de l'antidopage, comme l'Agence française de lutte contre le dopage, un accompagnement est fait auprès des fédérations afin de respecter leurs obligations en matière de lutte contre le dopage.

Le CNOSF assume également le rôle de tête de réseau au sein de la plateforme nationale de lutte contre la manipulation des compétitions sportives.

### TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022

- Co-organisation du Colloque national pour un sport sans dopage le 12 mai 2022 à la Maison du sport français : 220 participants
- Publication de l'enquête d'« évaluation des obligations des fédérations sportives agréées »
- Participation au projet Motiv'action avec les membres de la plateforme « Signale ! » pour lutter contre les dérives des paris sportifs

### PERSPECTIVES PHARES POUR 2023

## 01

Co-organisation du 22<sup>e</sup> Colloque national pour un sport sans dopage le 14 avril 2023 au CNOSF

## 02

Sensibilisation des acteurs à la manipulation des compétitions en amont de Paris 2024



## DÉVELOPPEMENT DES SPORTS DE NATURE

Fin 2022, a été actée la création de la commission *ad hoc* Sports de nature. Les crises récentes ont mis en exergue les difficultés auxquelles les fédérations des sports de nature ont été confrontées. Elles ont exprimé au CNOSF un besoin accru de se réunir afin de partager leurs constats et difficultés, mais aussi d'identifier des réponses communes aux problématiques spécifiques soulevées par la pratique sportive en pleine nature (lien avec les gestionnaires de sites, partage des espaces, etc.). La commission, présidée par Brigitte Souлары et Jean Zoungrana, abordera notamment les sujets d'acceptabilité des pratiques en pleine nature et d'adaptation au changement climatique.

Concernant le développement des sports de nature, notre collaboration fructueuse avec les Voies navigables de France a permis la signature d'un nouveau protocole d'accord. Cette coopération lie le CNOSF et VNF depuis 30 ans, et permet de proposer un cadre commun aux gestionnaires et à tous les clubs qui proposent des activités sportives sur et près des voies navigables intérieures. Les travaux de rédaction du nouveau protocole ont également permis d'enclencher un rapprochement entre les réseaux territoriaux des deux institutions.

### TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022

- Signature d'un nouveau protocole d'accord avec les Voies navigables de France pour 2023-2027
- Création d'une commission *ad hoc* des sports de nature





**Brigitte HENRIQUES**

Présidente  
et co-présidente de la  
commission olympique



**Marie-Françoise  
POTEREAU**

Vice-présidente en charge  
de Paris 2024 et de la mixité  
et co-présidente du comité  
stratégique Paris 2024



**Stéphane HATOT**

Conseiller culture et  
olympisme



**Jean-Michel  
CLEROY**

Co-président du  
comité stratégique  
Paris 2024



**Luc TARDIF**

Co-président de  
la commission  
olympique



**Nathalie PÉCHALAT**

Présidente déléguée  
du Club France  
Paris 2024



**Anne  
TOURNIER-LASSERVE**

Vice-présidente en charge  
du haut niveau



**Astrid GUYART**

Secrétaire générale  
et co-présidente de  
la commission des  
athlètes de haut niveau



**Michel CALLOT**

Trésorier



**Cédric GOSSE**

Suppléant à la  
co-présidence de  
la commission  
olympique

# Axe 5

## Participer à la réussite de Paris 2024 et à son héritage



# Participer à la réussite de Paris 2024 et à son héritage

Pour faire vivre cette magnifique aventure et la faire rayonner au nom de tout le mouvement sportif, pour que ces Jeux à domicile puissent être un levier pour faire du sport, le CNOSF sait qu'il peut compter sur ses membres, les fédérations sportives, ses athlètes et ses structures déconcentrées, ainsi que sur les nombreux clubs et bénévoles sur tout le territoire. Nous poursuivrons en 2023 cette dynamique positive qui va permettre de se projeter davantage vers la fête qui nous attend en 2024, une fête de tous les sports, qui laissera un héritage fort pour le mouvement sportif avec toujours plus de pratique sportive dans le quotidien des Français !



**Marie-Françoise POTEREAU**

Vice-présidente en charge de Paris 2024 et de la mixité

La réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 passe évidemment par des résultats sportifs majeurs pour notre pays. Tout doit être mis en œuvre pour que notre Équipe de France puisse remporter de nombreuses médailles.

Mais cette réussite passe aussi par la mobilisation et l'engagement de tout le mouvement sportif fédéré français, par un engouement et une ferveur populaire exceptionnels. Ces Jeux à domicile doivent être le levier pour faire de la France une nation encore plus sportive, et doivent permettre d'assurer le développement et la performance du sport de haut niveau et du sport pour tous.

## COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité stratégique Paris 2024 a été créé et sa composition validée en bureau exécutif du 19 mai 2022.

Ces Jeux concernent toutes les fédérations membres du CNOSF, pas seulement les olympiques. Aussi, cette instance, co-présidée par Marie-Françoise Potereau, vice-présidente en charge de Paris 2024 et de la mixité et par Jean-Michel Cleroy, administrateur du CNOSF, est composée d'une représentation de l'ensemble des membres du CNOSF (fédérations olympiques, nationales et affinitaires), mais également de représentants des territoires et des athlètes.





### GAGNER EN FRANCE

L'année 2022 a vu la création du dispositif « Gagner en France » qui, avec l'ensemble des parties prenantes, a pour objectif de mettre les athlètes français dans les meilleures dispositions pour performer aux Jeux de Paris 2024. Le CNOSF se positionne comme le leader sur différents axes, tels que la mobilisation des athlètes, la gestion fonctionnelle de la délégation, le dispositif Club des Supporters ou encore la communication autour de l'Équipe de France.

L'animation de la communauté des athlètes vise à renforcer au quotidien l'esprit d'équipe et leur sentiment d'appartenance à l'Équipe de France unie. Cela se traduit concrètement par l'organisation de « Week-ends bleus » offrant de beaux moments de partage, de cohésion, de transfert d'expériences à l'occasion de grands événements sportifs : 3 éditions en 2022, plus de 120 athlètes et 27 fédérations représentées. Des temps « En mode supporter », lors desquels les athlètes pourront encourager les Français engagés lors de compétitions internationales, compléteront le dispositif et permettront de préfigurer le futur programme « Allez les Bleus ».

Pour aller encore plus loin dans cette dynamique, une application mobile dédiée aux athlètes qui préparent Paris 2024 va voir le jour en 2023. Elle permettra de recréer du lien, d'informer, de mobiliser et de favoriser le partage d'expérience et l'interaction entre athlètes.

La construction du programme « Allez les Bleus », qui va s'appuyer sur le Club Paris 2024 qui compte déjà plus de 2,5 millions de membres, permettra aussi de fédérer la communauté des supporters de l'Équipe de France et d'orchestrer une expérience « bleu, blanc, rouge » dans les stades et sur les sites de compétition.

Si la gestion fonctionnelle lors de ces Jeux à domicile reste dans une certaine mesure « classique » dans sa relation avec le comité d'organisation, elle revêtra un caractère tout à fait exceptionnel par la dimension de sa délégation sportive, estimée au double des éditions précédentes.

En veillant plus que jamais à répondre aux besoins des athlètes et staffs, exprimés à la suite au bilan des derniers Jeux, le CNOSF collabore de concert avec les fédérations et le département des services aux CNO de Paris 2024.

### COMMISSION OLYMPIQUE

À deux ans des Jeux de Paris 2024, la Commission olympique du CNOSF a intensifié le rythme de ses rencontres, suivant l'accélération des enjeux qui entourent la préparation de cet événement.

Tenue deux fois en septembre et en décembre 2022 autour de Brigitte Henriques, Luc Tardif et Cédric Gosse, la commission réunira désormais les présidentes et présidents de fédérations olympiques une fois par trimestre.

Elle constitue ainsi un lieu d'échanges incontournable permettant d'informer et d'aborder de manière collégiale les différents aspects liés à la préparation des Jeux, les projets portés par le CNOSF et ses partenaires dans ce même cadre, ainsi que les problématiques rencontrées par les fédérations.

### CLUB FRANCE PARIS 2024

La fin de l'année 2022 a permis de poser la gouvernance du Club France :

- le CNOSF et le CPSF se sont associés pour gérer en direct un Club France commun, sur le même site de La Villette, pendant les Jeux ;
- une équipe a été dédiée au pilotage de ce projet avec Nathalie Péchalat désignée comme présidente déléguée.

Cette fin d'année a également permis de dessiner les contours d'un socle à partir duquel construire le Club France.

Les heures d'ouverture et les jauges ont été arrêtées. Près de 700 000 visiteurs sont attendus pour les Jeux Olympiques.

Une enquête a été réalisée auprès des membres, des structures déconcentrées et de la commission des athlètes du CNOSF afin de connaître leurs attentes. Les réponses ont permis de définir le concept du Club France qui reposera sur les piliers suivants :

- la célébration et la médiatisation des athlètes de l'Équipe de France ;
- la valorisation des 109 membres du CNOSF pour faire découvrir leurs activités et promouvoir la pratique en club ;
- une fan zone avec la retransmission des épreuves, des animations sportives, festives, artistiques ;
- un lieu de relations publiques et internationales, une maison de l'Europe.

Sur la base du concept, un budget a été présenté au conseil d'administration du CNOSF.

Enfin, des échanges ont eu lieu avec les partenaires de Paris 2024 et les acteurs institutionnels afin de les mobiliser à nos côtés dans le cadre de cette magnifique aventure !

# 700 000

visiteurs attendus au Club France de Paris 2024



## LES AVANCÉES MAJEURES DE 2022

### LABEL TERRE DE JEUX 2024

Les territoires sont au cœur du développement de la pratique sportive et le label Terre de Jeux 2024 permet de faciliter le déploiement d'initiatives à l'échelle nationale sous l'égide de l'Olympisme. **87 fédérations** et **111 CROS, CDOS et CTOS** sont aujourd'hui labellisés Terre de Jeux avec la possibilité d'ouverture de ce label à l'ensemble des clubs sportifs fédérés français.

### RELAIS DE LA FLAMME

Le relais de la flamme amènera les valeurs et la magie du sport au plus près de tous les Français pour faire de ces Jeux, ceux de tous les territoires ! Toutes les fédérations inscrites au programme des Jeux (32 fédérations olympiques, ainsi que la Fédération française du sport adapté et la Fédération française handisport) seront engagées dans des relais collectifs sur le parcours de la torche olympique. Une première dans l'histoire des Jeux.

### CULTURE ET OLYMPISME

Créé en 2022 par la Présidente du CNOSF, le Service culture et olympisme porte la politique culturelle de l'Institution. Il participe à l'acculturation à l'Olympisme, à la conservation et à la valorisation du patrimoine sportif et apporte un soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur. Il conçoit des actions culturelles à destination du mouvement sportif, de son écosystème et du grand public. Ce nouveau service s'inscrit dans la célébration des Jeux de Paris 2024 mais également dans son héritage.

Sous l'impulsion du service Culture et Olympisme qui incarne une nouvelle dynamique, en avril 2022, le Club France de l'Olympisme a été créé avec les acteurs nationaux de la culture olympique tels que le CFPC, l'ANOF, l'AFOS et la Fondation Alice Milliat, ainsi que des acteurs incontournables, tels que Eric Monnin, membre de la commission culture olympique du CIO, y contribuent également.

### VOLONTAIRES DES JEUX

# 10 000

volontaires issus des fédérations ont été présélectionnés et seront le visage des Jeux

### FONDS DE DOTATION « IMPACT 2024 »

# 100%

des projets du Fonds de dotation « Impact 2024 » impliquent le mouvement sportif (56% en porteurs directs et 44% en sein de consortium)

### JOURNÉE OLYMPIQUE 2022

# 22 000

participants à la Journée Olympique 2022 organisée avec Paris 2024 autour du Stade de France le dimanche 26 juin 2022. Plus de 100 athlètes mobilisés et plus de 30 sports représentés

### PROJECTIONS 2023-2024

Les collaborations avec les territoires vont encore s'intensifier d'ici l'été 2024, notamment en vue des « célébrations en ville » pour que les fan zones déployées dans le cadre du label Terre de Jeux 2024 soient aussi des espaces de pratique et de découverte sportive, grâce à l'association des CROS, CDOS et CTOS aux différents projets. Ainsi, la mobilisation du tissu sportif local prendra tout son sens et jouera son rôle moteur pour inciter les Français, en particulier les enfants et les jeunes, à être plus actifs.

Enfin, le CNOSF est d'ores et déjà mobilisé sur la préparation de l'héritage afin d'optimiser les legs matériels et immatériels au profit du mouvement sportif fédéré et de ses structures déconcentrées, en matière d'installations, de formations, d'économie, d'emplois, d'environnement, de développement de la pratique, d'inclusion, d'éducation ou d'égalité. Les Jeux de 2024 doivent permettre de changer durablement le sport français et de préparer les clubs et les fédérations à l'après-2024.

### ÉQUIPE DE FRANCE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

Dans le but de rapprocher nos athlètes et les Français au travers d'espaces expérientiels, l'Équipe de France unie était présente à la Journée Olympique (le 26 juin 2022) et à la Journée Paralympique (8 octobre 2022).

Au programme : des stands dédiés à l'Équipe de France sur lesquels des milliers de participants sont passés, des expériences en réalité augmentée, des séances de dédicaces avec nos Bleus, ou encore un shooting dans les vestiaires du Stade de France réunissant certains athlètes et gagnants d'un jeu concours organisé avec le Club Paris 2024.

### WORKSHOP DES COMMUNICANTS

Les équipes communication du CNOSF et du CPSF ont réuni en novembre une cinquantaine de communicants des fédérations olympiques et paralympiques d'été afin de :

- préparer conjointement les Jeux de Paris 2024 ;
- renforcer le réseau de communicants ;
- accompagner les fédérations dans leurs problématiques de communication ;
- maintenir le partage d'informations entre le CNOSF, le CPSF, Paris 2024 et les fédérations.

De nouveaux workshops sont prévus d'ici 2024 afin de poursuivre ce lien dans un contexte de montée en puissance des enjeux de communication à l'approche des Jeux.





**Jean-Pierre SIUTAT**

Vice-président en charge de la stratégie internationale et co-président de la commission des relations internationales



**Astrid GUYART**

Secrétaire générale, co-présidente de la commission des athlètes de haut niveau et co-présidente de la commission interfédérale des agents sportifs



**Anne TOURNIER-LASSERVE**

Vice-présidente en charge du haut niveau et présidente de la commission consultative des sélections olympiques



**Sophie CHIPON**

Conseillère et co-présidente de la commission des relations internationales



**Romain GIROUILLE**

Co-président de la commission des athlètes de haut niveau



**Jean-Pierre KARAQUILLO**

Co-président de la commission interfédérale des agents sportifs



**Yannick SOUVRE**

Co-présidente de la commission sport professionnel



**Éric TANGUY**

Co-président de la commission sport professionnel

# Axe 6

## Faire rayonner le sport à l'international



# Faire rayonner le sport à l'international

Dans la perspective d'accueillir le monde en 2024, le CNOSF, fidèle à sa feuille de route, s'est engagé dès 2022 dans la valorisation de l'écosystème sportif français sur la scène internationale. Il a notamment diversifié sa politique de coopération avec de nouveaux partenaires et, pour mieux accompagner les fédérations, a promu deux nouveaux programmes (HPI et C2I) au sein de la French Sport Touch.



Jean-Pierre SIUTAT

Premier vice-président,  
en charge de la  
stratégie internationale

## COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES

La Commission relations internationales du CNOSF a réuni ses 25 membres à trois reprises pour aborder et valider les engagements suivants :

- **un CNOSF solidaire** : bourses olympiques pour athlètes étrangers et athlètes réfugiés ;
- **un CNOSF acteur du rayonnement français à l'international** : signature d'une convention avec le Canada, adoption d'un nouveau plan stratégique pour l'AFCNO, enrichie d'un nouveau CNO membre (Kosovo) et création de quatre unions francophones, travail sur la francophonie et mise en place de deux nouveaux dispositifs de la French Sport Touch : HPI et C2I ;
- **un CNOSF soutien de ses fédérations membres et de leurs dirigeants** : programmes du PAIF, PAI et PAFE, accompagnement de trois candidatures à l'international et renforcement des échanges franco-allemands ;
- **un CNOSF actif dans les travaux du mouvement sportif international** : accueil de la commission Gender Equality des COE, de la Conférence européenne sur le développement durable d'ENGSO Youth, tenue de l'assemblée générale électorale de la fédération européenne de surf et candidature à l'organisation du séminaire des COE à Paris.

## RELATIONS INTERNATIONALES

En 2022, le CNOSF a poursuivi son engagement international autour de deux axes principaux : le soutien à l'action internationale des fédérations et le renforcement de la place du sport français à l'international.

Il a ainsi accompagné les fédérations dans leurs candidatures en contribuant à l'élection victorieuse de Jean-Luc Arassus à la vice-présidence de la Fédération internationale de surf et à la présidence de la Fédération européenne lors de l'assemblée générale électorale à la Maison du sport français.

Enfin, poursuivant sa politique de renforcement de la représentation française dans les plus hautes instances internationales, le CNOSF a participé à la campagne victorieuse de Martin Fourcade, élu membre du CIO en tant que représentant des athlètes.

### PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AUX FINANCEMENTS EUROPÉENS (PAFE)

1<sup>RE</sup>

édition du programme

32

fédérations

### PARCOURS AMBITION INTERNATIONALE (PAI)

22

participants

4

séminaires thématiques à Paris, Bruxelles et Lausanne

Ces programmes seront renforcés en 2023 par le lancement de deux dispositifs dont le CNOSF est porteur au sein de la French Sport Touch, nouvel acteur de la coordination du sport français à l'international :

- le programme Hauts Potentiels Internationaux (HPI) ;
- le Cercle International d'Influence (C2I).

Ils visent à positionner des acteurs phares du sport français dans des organisations européennes et internationales tout en renforçant le réseau existant, afin de maximiser sur le long terme l'influence française dans le sport mondial.

### COOPÉRATION INTERNATIONALE

Pour favoriser les projets entre les fédérations et les structures françaises et allemandes, le plan de relance a permis de relancer la dynamique avec un niveau d'échanges (62) conforme à celui de l'avant-crise Covid-19.

Sur le deuxième axe, le CNOSF était présent sur les temps forts internationaux afin d'échanger avec les acteurs du mouvement sportif international :

## SOLIDARITÉ OLYMPIQUE

859 000

USD de subventions

### PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL (PAIF) DES FÉDÉRATIONS

511 000€

d'aides financières attribuées par le CNOSF

62

fédérations accompagnées

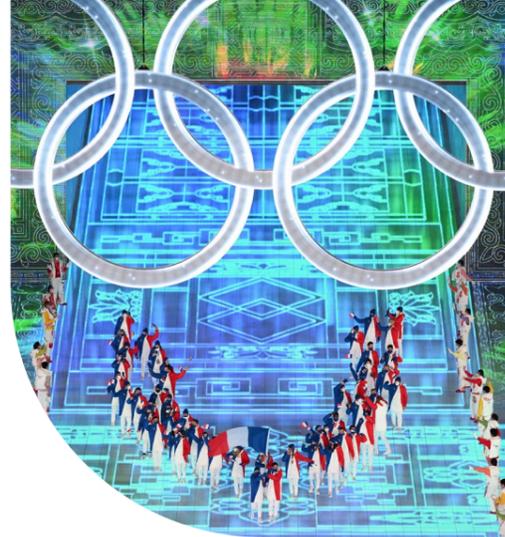
aux Jeux Olympiques de Pékin (rencontres de nombreux CNO et avec la Solidarité Olympique), les Jeux Méditerranéens d'Oran avec l'organisation d'une soirée internationale, les Jeux Mondiaux de Birmingham et l'assemblée générale de l'Association des comités nationaux olympiques à Séoul.

Par ailleurs, une dizaine de CNO ont été accueillis au CNOSF en 2022 et un accord de partenariat avec le comité olympique canadien a été conclu le 10 mai 2022, dont le plan d'actions pour 2023 a été approuvé en septembre 2022.

Le CNOSF a contribué aux projets de l'Association francophone de comités nationaux olympiques (AFCNO) et en particulier à l'organisation, pour la première fois à Dakar, d'une nouvelle édition de la formation des entraîneurs francophones ainsi que la définition du plan stratégique 2023-2026 de l'AFCNO.

Grâce au programme « Ambassadeurs Génération 2024 », le CNOSF a offert à ses partenaires olympiques et francophones la possibilité d'accueillir 24 jeunes volontaires pour soutenir la mise en œuvre de leurs projets de développement.

# Délégation française



## PÉKIN (CHINE)

### XXIV<sup>ES</sup> JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Quatorze ans après les Jeux Olympiques d'été de Pékin 2008, la Chine recevait de nouveau l'olympisme sur ses terres pour une édition hivernale tenue dans des conditions sanitaires contraignantes. La délégation française emmenée par Didier Seminet, Nathalie Péchalat, cheffe de mission, et ses deux porte-drapeaux, Tessa Worley (ski alpin) et Kevin Rolland (ski acrobatique) était composée de 85 athlètes présents dans 10 disciplines : biathlon, bobsleigh, combiné nordique, patinage artistique, patinage de vitesse sur piste courte, saut à ski, ski acrobatique, ski alpin, ski de fond, snowboard.



## VUOKATTI (FINLANDE)

### 15<sup>ES</sup> FESTIVAL OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE EUROPÉENNE (FOJE) D'HIVER

De retour à Vuokatti après 21 années, le FOJE d'hiver retrouvait la Finlande et accueillait environ 1 800 jeunes athlètes européens âgés de 14 à 18 ans pour cette 15<sup>e</sup> édition. La délégation française, représentée dans 7 des 9 disciplines au programme (absence du ski alpin et du hockey sur glace), était répartie sur deux sites : Vuokatti et Lahti. Reportée à deux reprises à cause de la crise sanitaire mondiale, la compétition était particulièrement attendue par les athlètes français. Les performances de la délégation classent ainsi la France au 5<sup>e</sup> rang des nations. La prochaine édition est déjà prévue pour 2023 à Friuli Venezia Giulia en Italie.



## ORAN (ALGÉRIE)

### 19<sup>ES</sup> JEUX MÉDITERRANÉENS

Pour cette 19<sup>e</sup> édition, l'Algérie recevait 3 400 athlètes issus de 26 pays du Bassin méditerranéen. Le clan tricolore composé de 309 athlètes, et conduit par un duo de porte-drapeaux Hélène Noesmoen (voile) et Luka Basic (volley-ball) s'est confronté aux autres nations dans 22 disciplines (sur 24 au programme) remportant 81 médailles et plaçant la France sur le podium ! La prochaine édition se déroulera à Taranto (Italie) en 2026.



## BIRMINGHAM (ÉTATS-UNIS)

### 11<sup>ES</sup> JEUX MONDIAUX

Après une année de report en raison de la crise sanitaire, les États-Unis accueillait pour la deuxième fois les Jeux Mondiaux (la première édition ayant eu lieu en Californie en 1981). Cet événement a mis à l'honneur plus de 3 600 athlètes dans 34 sports durant 11 jours de compétition. La délégation française a brillé face à plus de 100 équipes nationales, prenant la 5<sup>e</sup> place au classement général grâce aux résultats des 166 athlètes inscrits dans 21 sports. La prochaine édition se déroulera en 2025 à Chengdu, en Chine.



## BANSKA BYSTRICA (SLOVAQUIE)

### 16<sup>ES</sup> FESTIVAL OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE EUROPÉENNE (FOJE) D'ÉTÉ

Présents en Slovaquie dans 5 disciplines sur 10 (athlétisme, basket-ball, gymnastique, judo et natation), les 84 athlètes français âgés de 14 à 18 ans ont placé la France au 6<sup>e</sup> rang du classement des nations. À noter la belle performance des deux porte-drapeaux, Stella Colas et Mohamed Diakité, qui ont brillamment clôturé cette édition avec leur équipe en prenant respectivement les premières places des compétitions de basket-ball ! Le rendez-vous est déjà pris en 2023 à Maribor (Slovénie) pour la 17<sup>e</sup> édition du FOJE d'été.



## LA SOIRÉE DES CHAMPIONS 2022

Le CNOSF et le CPSF ont coorganisé fin mai 2022 l'annuelle Soirée des Champions. L'événement a réuni champions du monde et d'Europe seniors, sacrés en 2021. La délégation des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 a été mise à l'honneur. Exceptionnellement, les athlètes et encadrants des Jeux de Pékin 2022 ont été honorés à cette occasion. Plus de 300 athlètes ont répondu présents au rendez-vous de la grande famille du mouvement sportif français.



### COMMISSION CONSULTATIVE DES SÉLECTIONS OLYMPIQUES (CCSO)

Chef de la délégation olympique et représentant du CIO en France, le CNOSF a pour mission de valider les grands principes de sélection des fédérations olympiques. Ce travail de vérification de la conformité et de la cohérence des critères retenus par ces dernières est mené par sa Commission consultative des sélections olympiques (CCSO).

Au titre de l'année 2022, la commission s'est réunie à trois reprises. Les deux premières réunions étaient consacrées à la validation de la sélection olympique pour les Jeux Olympiques d'hiver de Pékin - 87 athlètes dont deux remplaçants (37 femmes/50 hommes) - et la troisième pour approuver les premières modalités de sélection fédérales dans le cadre des Jeux Olympiques d'été de Paris 2024.

### SPORT ET ARMÉES

Dans le cadre du protocole plan sport relatif au soutien du sport de haut niveau dans la perspective de Paris 2024, ce sont 207 athlètes dont 34 en situation de handicap qui composent l'armée de champions. Actuellement, 139 sont en préparation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et 46 sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Milano Cortina 2026. Deux commissions de recrutement, d'avancement et de reconversion (CRAR) auxquelles le CNOSF participe se sont tenues en mai et juin 2022 ainsi que 5 commissions d'évaluation pour les 28 fédérations en partenariat avec les Armées.

### COMMISSION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS SPORTIFS (CIAS)

La CIAS a organisé, le lundi 21 novembre 2022, la première épreuve de l'examen de la licence d'agent sportif comptant pour la session 2022 :

**683** candidats  
sur les 784 inscrits,  
issus de 8 fédérations,  
dont :

**4,84%** **95,16%**  
Admis Non admis

**12,88%** **5,62/20**  
Absents Moyenne des notes



### COMMISSION DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU

Pour cette deuxième année de mandat, la Commission des athlètes de haut niveau (CAHN), co-présidée par Astrid Guyart et Romain Girouille, a poursuivi la mise en œuvre de son engagement auprès des athlètes au travers d'un fonctionnement optimisé en mode projets :

01

Le programme « Athlètes, les RDV de la CAHN », diffusé tous les deux mois sur la chaîne Sport en France autour de problématiques rencontrées par les athlètes, avec une première émission portant sur la maternité et le sport de haut niveau

02

L'accompagnement des CAHN fédérales, avec la rédaction d'un guide pratique de mise en œuvre et des interventions auprès de certains comités directeurs de fédérations

03

La réforme des retraites avec la défense d'une position en faveur d'une évolution du dispositif de retraite des sportifs de haut niveau

04

Le « programme marketing athlètes » en collaboration avec le service marketing du CNOSF pour la prise en compte de la dimension athlète dans le prochain programme marketing 2025-2028

05

La réflexion autour de la création d'un parcours d'accompagnement à la reconversion pour les sportifs de haut niveau en fin de carrière sportive

Rassemblés périodiquement lors de quatre plénières, d'un séminaire annuel et de réunions mensuelles par thématiques, **les 54 membres de la CAHN ont également répondu aux différentes sollicitations afin d'assurer une juste représentation des athlètes de haut niveau**, notamment au regard des actualités institutionnelles, législatives et politiques. Ils sont également très régulièrement mobilisés au sein des différents groupes de travail et commissions de travail, permettant à la CAHN d'apporter toute son expertise à de nombreuses politiques du CNOSF.

### COMMISSION SPORT PROFESSIONNEL

Dans le cadre de la feuille de route, deux groupes de travail sur les thématiques « Europe » et « Sécurité » ont été lancés. Lors de la réunion plénière, il a été acté de reprendre les travaux relatifs à la mise en place d'un fonds de dotation dans le cadre du sport professionnel collectif féminin.

# Conférence des conciliateurs



**Philippe MISSIKA**

Président de la Conférence des conciliateurs

## LES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'ANNÉE 2022

Madame Cécile Barrois de Sarigny, conciliatrice, s'est vue contrainte en 2022 de mettre un terme à son mandat du fait de sa nomination en qualité d'adjointe à la Défenseure des droits. Réduite à 20 conciliateurs, l'objectif est de porter à nouveau le nombre de membres de la Conférence à 21 (son maximum) en début d'année 2023.

La Conférence des conciliateurs a organisé sa réunion annuelle au mois d'octobre 2022, qui a été l'occasion d'échanger une nouvelle fois de façon collégiale sur le fonctionnement de la Conférence et sur les réponses à apporter aux questions particulières que la conciliation a eu à connaître dans l'exercice de sa mission. Cette réunion a également eu pour objet de finaliser le projet de modification du dispositif réglementaire régissant la procédure de conciliation préparée en amont par des groupes de travail de conciliateurs.



## ÉLÉMENTS STATISTIQUES

En 2022, la Conférence des conciliateurs a été saisie à 394 reprises, soit une hausse de plus de 33 % en comparaison avec l'année 2021. 61 de ces demandes ont nécessité la mise en œuvre de la procédure de conciliation en urgence et exigé un traitement rapide, représentant 15 % du total des demandes formées.

121 de ces 394 demandes ont fait l'objet d'un rejet par le président de la Conférence pour cause d'irrecevabilité, en application de l'article R.141-7 du code du sport. 21 ont donné lieu à un rejet pour défaut de régularisation. 13 ont fait l'objet d'un désistement.

230\* demandes ont donné lieu à une audience de conciliation, qui s'est conclue par la signature d'un procès-verbal de conciliation à 14 reprises et l'irrecevabilité de 5 demandes a été constatée lors d'audiences de conciliation. À défaut de signature d'un accord, une proposition de conciliation a été rédigée. Sur les 211 propositions formulées, 142 ont fait l'objet d'une acceptation, 69 ont fait l'objet d'une opposition. 156 des 230 litiges examinés ont été résolus, soit un taux de résolution de près de 69 %. Il était en 2021 de près de 62 %. 22 litiges ont finalement été portés devant les juridictions, soit 9 % des litiges recevables.

Ces demandes ont été traitées dans un délai moyen de 30 jours, conforme aux dispositions de l'article R. 141-7 du code du sport.

\* 9 demandes de conciliation reçues en 2022 restent en cours de traitement (attente de notification de la proposition de conciliation ou de l'acceptation/opposition des parties) et ne sont pas comptabilisées ici.



FIGURE 1 :  
RECEVABILITÉ DES DEMANDES

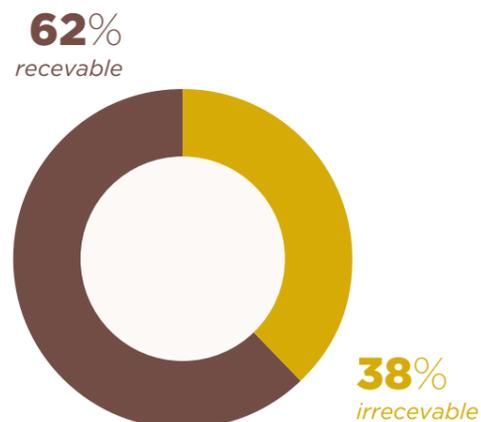


FIGURE 2 :  
RÉSOLUTION DES LITIGES

Propositions acceptées —  
Propositions refusées —  
Accord à l'audience —

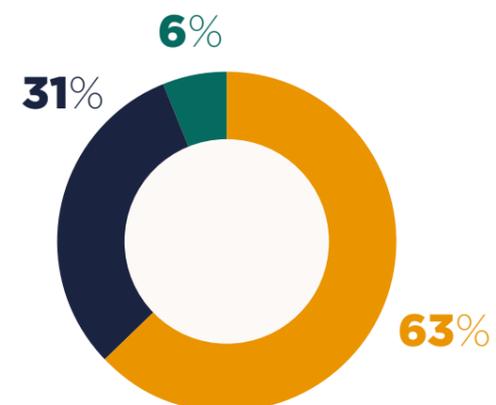
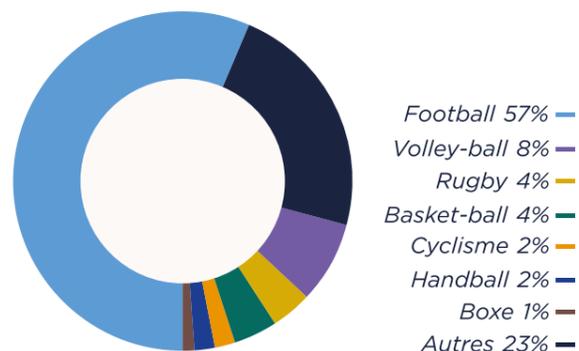


FIGURE 3 :  
DISCIPLINES



**Jean-Pierre KARAQUILLO**

Président de la Chambre arbitrale du sport

## LA CHAMBRE ARBITRALE DU SPORT

En 2022, la Chambre arbitrale du sport (CAS) a été saisie d'une demande d'arbitrage. La CAS a par ailleurs œuvré à diverses actions de promotion pour développer son activité dans le monde du sport au travers du Comité de l'arbitrage sportif français et a rencontré pour ce faire plusieurs syndicats de sportifs professionnels et de clubs professionnels. Ce comité de l'arbitrage sportif français continuera en 2023 à promouvoir l'activité de la CAS en organisant des temps d'échanges avec les acteurs juridico-économiques du sport pour tendre à un accroissement des demandes d'arbitrage.



**Bernard STIRN**

Président du Comité de déontologie

## LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

En 2022, la composition du Comité de déontologie a été partiellement renouvelée. Messieurs Bernard Stirn, président, Gérard Quintyn et Madame Delphine Réau ont cessé leur fonction au sein de ce comité après leur dernière année de mandat. Monsieur René Frydman n'a quant à lui pas entendu poursuivre son mandat qui courait jusqu'en 2026. Mesdames Brigitte Deydier et Alexandra Recchia ont intégré le Comité de déontologie, au titre des personnalités respectivement ayant compétence dans le domaine technique et reconnues pour leur expérience ou leur rayonnement dans le domaine du sport, pour un mandat de six ans.



**Brigitte DEYDIER**

Vice-présidente du Comité de déontologie



**François BESSON**

Vice-président du Comité de déontologie

Le comité s'est réuni à huit reprises. Conformément au rôle qui lui est dévolu par les dispositions statutaires du CNOSF, il s'est prononcé sur la recevabilité des candidatures déposées pour pourvoir aux postes vacants du conseil d'administration du CNOSF. Il a également répondu aux sollicitations de trois comités d'éthique fédéraux et finalisé la révision de la Charte d'éthique et de déontologie du sport français, laquelle a été adoptée le 23 mai 2022 par l'assemblée générale du CNOSF. En 2023, le Comité de déontologie œuvrera à promouvoir cette nouvelle charte auprès du mouvement sportif et à accompagner les comités d'éthiques fédéraux dans la mise en œuvre de leurs missions propres à l'éthique et à la déontologie du sport.



Rapport  
d'Activités  
**2022**



Rapport  
de gestion

# Rapport de gestion



Michel CALLOT

Trésorier  
général

**Après deux exercices marqués par l'impact de la crise sanitaire sur ses activités et ses comptes, le CNOSF a pu déployer pleinement son programme politique « Rassembler, Innover, Gagner ».**

2022 a donc été une année riche en événements pour le haut niveau avec la participation de nos délégations à cinq événements majeurs à travers le monde :

- les Jeux Olympiques d'hiver de Pékin du 4 au 20 février ;
- le FOJE d'hiver à Vuokatti du 20 au 25 mars ;
- les Jeux Méditerranéens à Oran du 25 juin au 5 juillet ;
- les Jeux Mondiaux à Birmingham du 7 au 17 juillet ;
- le FOJE d'été à Banská Bystrica du 24 au 30 juillet.

Le CNOSF poursuit sa structuration opérationnelle et sa modernisation via la digitalisation de ses activités et de son fonctionnement, mais aussi par des travaux d'aménagement du siège à la suite du retour des équipes du Pôle olympique et sport de haut niveau présentes auparavant à l'INSEP.

Le CNOSF continue de maintenir ses grands équilibres financiers avec pour la 2<sup>e</sup> année consécutive un excédent généré.

Au 31 décembre 2022, les produits d'exploitation s'élèvent à 28,1 M€ contre 31 M€ en 2021. Cette baisse s'explique principalement par la non-utilisation des fonds dédiés pour faire face aux dépenses des

délégations en 2022. En 2021, près de 2,4 M€ de fonds dédiés avaient été activés pour couvrir les dépenses supplémentaires des Jeux Olympiques d'été de Tokyo.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le programme marketing conjoint signé avec le Comité d'organisation de Paris 2024 prévoit que les défenses d'emblèmes et les partenariats olympiques soient gérés et perçus par Paris 2024. En contrepartie, le CNOSF perçoit une compensation financière (11 M€ en 2022) et des échanges de marchandises liés à l'équipementier ou à des prestations de services proposées par les partenaires de Paris 2024 (3,4 M€ en 2022). L'objectif est donc bien d'optimiser l'utilisation de ces échanges de marchandises sur la période 2022-2024.

Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, avec la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 à hauteur de 9,6 M€ pour 2022, accompagne largement les actions développées par le CNOSF.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 27,5 M€ en 2022 contre 30,8 M€ en 2021. Cette baisse significative s'explique notamment par le niveau des dépenses des Jeux Olympiques d'hiver plus faible que celui des dépenses des Jeux Olympiques d'été. Le CNOSF subit l'inflation sur ses dépenses de fonctionnement telles que les dépenses énergétiques, mais a mis en place des mesures correctives pour alléger et contrer son impact financier.

Le CNOSF a renforcé ses aides au profit des territoires et affirme son soutien aux membres pour les programmes internationaux (échanges franco-allemands, programme d'accompagnement international des fédérations...) ou par des aides exceptionnelles en faveur du mouvement sportif ukrainien.

Les dépenses de personnel sont également en augmentation du fait de la structuration du CNOSF en cours et du début du déploiement des actions autour des Jeux Olympiques.

Ainsi, le résultat d'exploitation s'établit à 0,6 M€ en 2022 contre 0,1 M€ en 2021.

La stratégie financière qui vise à sécuriser l'usage de la trésorerie et à renforcer les moyens d'actions du CNOSF s'est notamment traduite par la suppression de l'usage des caisses, la mise en place de placements non risqués pour près de 7 M€ (comptes à terme et comptes sur livret) profitant des hausses des taux d'intérêt, et par la vente d'une partie de nos devises.

Le résultat financier est en progression passant de 0,1 M€ en 2021 à 0,2 M€ en 2022.

Au final, le CNOSF réalise un résultat net de 0,7 M€ qui permettra de renforcer ses réserves et sa solidité financière en vue des échéances à venir.

## PERSPECTIVES

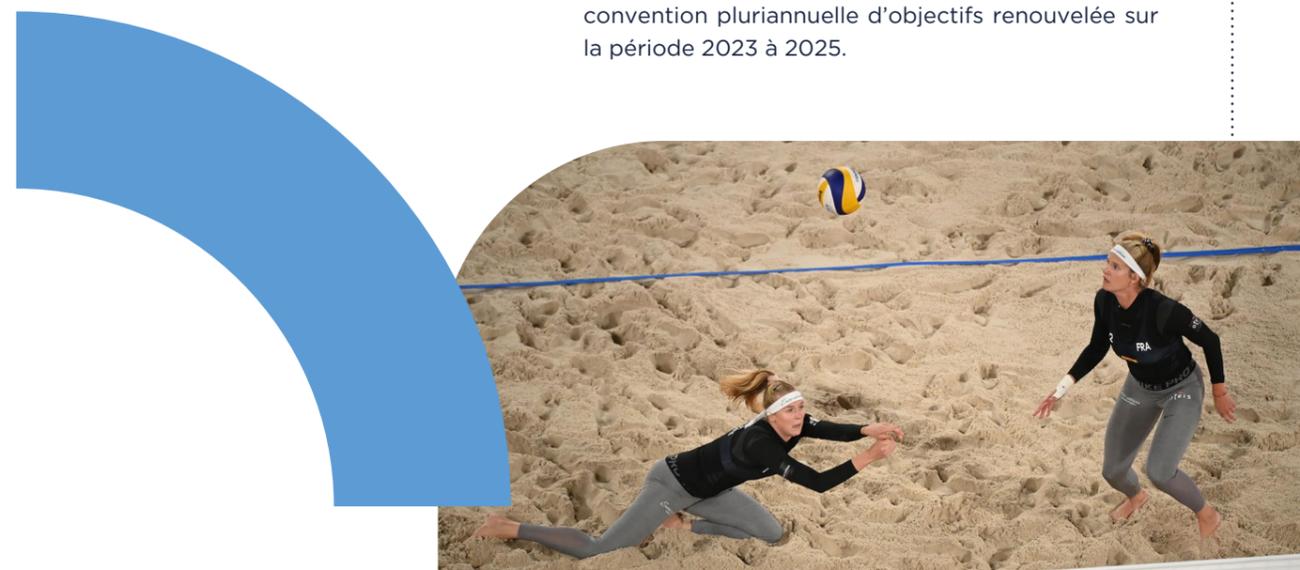
L'exercice 2022 marque la fin du mandat de gestion des aides personnalisées en préparation du transfert des opérations à l'Agence nationale du Sport courant 2023.

À l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le CNOSF accentue les actions en lien étroit avec ces événements majeurs pour tout le mouvement sportif.

Les moyens financiers déployés par le CNOSF en utilisant une partie de ses fonds propres sur le projet Club France 2024 ainsi que l'investissement significatif dans le projet « Gagner en France » témoignent de la volonté de l'équipe dirigeante de mettre tout en œuvre pour la réussite des Jeux, des athlètes et des acteurs du sport en France.

C'est ainsi que le projet Club France 2024 va mobiliser les équipes avec pour objectifs la célébration de l'Équipe de France, la valorisation des actions de tous nos membres, le rayonnement international et la préparation du futur économique du CNOSF.

D'un point de vue économique, le principal enjeu résidera dans la construction d'un programme marketing solide permettant de sécuriser l'après-Jeux Olympiques et Paralympiques tout en s'assurant du soutien fort de l'État grâce à une convention pluriannuelle d'objectifs renouvelée sur la période 2023 à 2025.



# Commissions



**Brigitte SCHLEIFER**

Co-présidente de la Commission finances



**Bruno DELOR**

Co-président de la Commission finances

## COMMISSION DES FINANCES

La Commission des finances a vocation à formuler toute proposition en matière financière, notamment en ce qui concerne les processus et les méthodes.

Elle s'est réunie dans le cadre de l'arrêté des comptes, l'élaboration budgétaire et la formalisation de la stratégie financière du CNOSF.



**Bruno DELOR**

Président de la Commission d'appel d'offres

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Dix réunions de la Commission d'appel d'offres (CAO) se sont tenues en 2022 au titre des procédures formalisées conduites pour couvrir les besoins d'achat de fournitures, services et travaux du CNOSF relatifs aux dépenses opérationnelles (transport des délégations sportives, Club France Paris 2024...) et au fonctionnement (moyens généraux, juridique, communication...).

La commission a également contribué au renforcement de la démarche achats (stratégie achats, planification, sécurisation de la relation fournisseurs...).

La commission interne contrat (CIC) a sécurisé le choix des prestataires pour les consultations qui ne relèvent pas de la compétence de la CAO.

## Comptes annuels / Bilan actif au 31/12/2022

EN €	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Dépréciation	Montant Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	244 111	221 111	23 000	61 592
Immobilisations incorporelles en cours				38 011
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>244 111</b>	<b>221 111</b>	<b>23 000</b>	<b>99 603</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	2 500 000		2 500 000	2 500 000
Constructions	14 003 200	9 687 878	4 315 322	4 633 333
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 416 209	2 834 245	1 581 964	1 741 183
Immobilisations corporelles en cours	414 244		424 244	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>21 333 653</b>	<b>12 522 124</b>	<b>8 811 529</b>	<b>8 874 517</b>
<b>Immobilisations financières (1)</b>				
Autres titres immobilisés	19 062		19 062	19 062
Prêts				50
Autres	31 884		31 884	141 778
<b>TOTAL</b>	<b>50 947</b>		<b>50 947</b>	<b>160 891</b>
<b>TOTAL (I)</b>	<b>21 628 713</b>	<b>12 743 236</b>	<b>8 885 476</b>	<b>9 135 012</b>
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 033 987		4 033 987	1 072 270
Autres créances	2 093 521		2 093 521	1 053 716
<b>TOTAL</b>	<b>6 127 509</b>		<b>6 127 509</b>	<b>2 125 987</b>
Valeurs mobilières de placement	4 500 000		4 500 000	
Disponibilités	19 533 780		19 533 780	22 404 550
Charges constatées d'avance	198 902		198 902	1 005 318
<b>TOTAL (II)</b>	<b>30 360 191</b>		<b>30 360 191</b>	<b>25 535 856</b>
Frais d'émission d'emprunt (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion - Actif (V)				157
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>51 988 904</b>	<b>12 743 236</b>	<b>39 245 668</b>	<b>34 671 025</b>
(1) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			31 884	141 828



## Comptes annuels / Bilan passif au 31/12/2022

EN €	31/12/2022	31/12/2021
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires	862 621	762 245
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Écarts de réévaluation</b>	15 802 664	15 802 664
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		100 376
Réserves pour projet de l'entité	4 836 103	
Autres		4 610 623
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	706 159	225 480
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>22 207 549</b>	<b>21 501 389</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>22 207 549</b>	<b>21 501 389</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	5 653 849	5 488 890
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)</b>	<b>5 653 849</b>	<b>5 488 890</b>
Provisions pour risques	275 211	405 368
Provisions pour charges	179 361	221 379
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	<b>454 572</b>	<b>626 747</b>
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 348 508	2 251 267
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 934 112	2 062 296
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 521	
Autres dettes	2 317 616	2 047 283
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	324 938	693 042
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>10 929 697</b>	<b>7 053 890</b>
Écarts de conversion Passif (V)		107
<b>TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>39 245 668</b>	<b>34 671 025</b>

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(2) Dont emprunts participatifs

## Comptes annuels / Compte de résultat au 31/12/2022

EN €	31/12/2022	31/12/2021
<b>Cotisations</b>	386 323	392 653
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations	15 022 908	13 865 347
<i>dont parrainages</i>	14 811 251	13 722 367
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	11 870 149	12 428 158
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	76 509	10 069
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	688 630	1 763 761
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	13 604	2 367 316
<b>Autres produits</b>	55 507	136 907
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>28 113 633</b>	<b>30 964 212</b>
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	14 725 975	20 166 906
Aides financières	3 094 823	1 726 631
Impôts, taxes et versements assimilés	475 977	631 964
Salaires et traitements	5 547 945	5 095 629
Charges sociales	2 367 313	2 257 442
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	749 600	723 269
Dotations aux provisions		143 621
Reports en fonds dédiés	178 562	17 987
Autres charges	374 941	60 507
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>27 515 139</b>	<b>30 823 961</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>598 493</b>	<b>140 251</b>
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	22 729	123
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	157	
Différences positives de change	285 154	223 703
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>308 040</b>	<b>223 826</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		157
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	78 020	128 460
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>78 020</b>	<b>128 617</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>230 020</b>	<b>95 208</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>828 514</b>	<b>235 459</b>

## Comptes annuels / Compte de résultat au 31/12/2022

EN €	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	34 268	1 633
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>34 268</b>	<b>1 633</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 6 334	4 340
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 669	7 272
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>- 4 664</b>	<b>11 613</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>38 933</b>	<b>- 9 979</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	161 288	
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>28 455 942</b>	<b>31 189 672</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>27 749 783</b>	<b>30 964 192</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>706 159</b>	<b>225 480</b>
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



## Budget 2023 en K€

LIGNES BUDGÉTAIRES (EN K€)	BUDGET 2023
Programme marketing joint dont VIK	14 000
Fonds de solidarité équipementier	400
Autres activités commerciales	117
	Activités commerciales
	14 518
Subvention ministère	9 500
Subvention CIO/COE	537
Subvention OFAJ	1 096
Subventions diverses	582
	Subventions
	11 715
Cotisations	386
Vie associative	483
	Vie associative & divers
	869
	Ressources brutes
	27 102
Dotations aux amortissements et provisions	855
Frais financiers	40
Impôts et taxes	598
Autres dépenses contraintes (ANS, Fonds de dotation)	1 003
	Dépenses contraintes
	2 496
	Solde disponible
	24 606
Frais de personnel	8 236
Élus et Instances exécutives	341
Direction générale + VIK transverses	556
Cabinet/CAHN	373
Marketing et transformation économique	2 753
Ressources humaines, moyens généraux	1 863
Conciliation	51
Juridique	132
Finances	134
Direction des systèmes d'information	1 337
Communication, événementiel, culture et olympisme	1 736
Grandes causes nationales	623
Services aux membres et aux territoires	715
Relations internationales	2 312
Pôle olympique et sport de haut niveau	3 444
	Dépenses Pôles
	24 606
	Résultat prévisionnel
	0

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

À l'Assemblée Générale de l'association Comité National Olympique et Sportif Français,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité National Olympique et Sportif Français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié

des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des provisions pour risques et charges et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur

l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À LIMOGES, LE 14 AVRIL 2023  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AUDITEURS ASSOCIÉS  
PHILIPPE BORDERE



# Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

## COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

À l'Assemblée Générale de l'association Comité National Olympique et Sportif Français,

En notre qualité de commissaire aux comptes du Comité National Olympique et Sportif Français, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTION SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Assemblée Générale.

Nature de la convention : Conformément aux dispositions de l'article 11 de vos statuts, une rémunération est versée à certains dirigeants du Comité National Olympique et Sportif Français

Personne concernée : Monsieur Didier Seminet, Secrétaire général du Comité National Olympique et Sportif Français jusqu'au 12 septembre 2022

L'Assemblée Générale du 8 mars 2022, sur proposition du Conseil d'administration, a ratifié la rémunération du Secrétaire général du Comité National Olympique et Sportif Français fixée à 5 000 euros bruts mensuels. À ce titre, le Comité National Olympique et Sportif Français enregistre une charge de 30 513,84 euros bruts dans les comptes clos le 31/12/2022.

Personne concernée : Madame Astrid Guyart, Secrétaire générale adjointe jusqu'au 11 octobre 2022 puis Secrétaire générale à compter du 12 octobre 2022 du Comité National Olympique et Sportif Français

L'Assemblée Générale du 8 mars 2022, sur proposition du Conseil d'administration, a ratifié la rémunération de la Secrétaire générale adjointe du Comité National Olympique et Sportif Français fixée à 2 500 euros bruts mensuels. À ce titre, le Comité National Olympique et Sportif Français enregistre une charge de 24 347,80 euros bruts dans les comptes clos le 31/12/2022.



### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nature de la convention : Conformément aux dispositions de l'article 11 de vos statuts, une rémunération est versée à certains dirigeants du CNOSF.

Personne concernée : Madame Brigitte Henriques, Présidente du Comité National Olympique et Sportif Français

L'Assemblée Générale du 15 septembre 2021, sur proposition du Conseil d'administration, a ratifié la rémunération de la Présidente du Comité National Olympique et Sportif Français fixée à 9 000 euros bruts mensuels. À ce titre, le Comité National Olympique et Sportif Français enregistre une charge de 91 319,71 euros bruts dans les comptes clos le 31/12/2022.

FAIT À LIMOGES, LE 14 AVRIL 2023  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AUDITEURS ASSOCIÉS  
PHILIPPE BORDERE





**CNOSF**

Maison du sport français  
1 avenue Pierre de Coubertin  
75640 Paris Cedex 13  
01 40 78 28 00

[www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)

